



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (Upec)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BOIVIN Jeanne-Marie

M. DELBÉ Jean

Mme CACHET-VIVIER Christine

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THÉVENET Laurent

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège dit « des BIATSS » :

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des Usagers » :

Mme FRICAUDET Marion

Mme CLÉMENCEAU Juline

M. LOPEZ Patrick

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des Personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry, Conseil régional d'Île-de-France

M. DUFEU Jean-François, Mairie de Créteil

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à M. THÉVENET

M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON

Mme LANGLOIS a donné procuration à M. THAUVRON

Mme RUBENS a donné procuration à M. THÉVENET

M. LIGNEUL a donné procuration à M. DELBÉ

Mme CASCONÉ a donné procuration à Mme FAURE

M. TROUMI a donné procuration à Mme CLÉMENCEAU

Mme NOWAK a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ

Mme BEAULNES-SERENI a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ

M. BAZIN a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER

Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN

M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. DELBÉ

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme ALLARD-POESI Florence

- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BERNARDINO Amilcar, VP CA
- M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'Inspé
- M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS
- Mme DACOSTA Hélène, Directrice des affaires financières
- Mme DEBORDE Véronique, Directrice de la Fondation partenariale de l'Upec
- M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information
- M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'Épisen
- M. FROUTÉ Philippe, Administrateur provisoire de l'UFR AEI
- M. GILBERT Simon, VP CR
- Mme HMAMOU Fadoua
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR LLSH
- M. JAMI Hervé, Directeur du SSU
- M. LACOEUILHE Jérôme, Administrateur provisoire de l'IUT Sénart-Fontainebleau
- M. LOWENSTEIN Fantin, VP Étudiant
- M. MOITON Gilles, Agent comptable
- Mme MOKDAD Lynda
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies
- M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
- Mme PILETTE Alice, DRH
- M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP
- Mme RAY-LE CORRE Bénédicte, Directrice de la communication
- Mme SAGOU Aïcha, DAF Adjointe
- M. SEBAG Daniel, représentant le Recteur de l'académie de Créteil
- M. ZIDI Mustapha, VP Stratégie et Développement

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président	5
1.4. Élection à la vice-présidence politique doctorale	21
1.3. Élection à la vice-présidence des sciences « avec et pour la société »	22
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021	23
2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	25
2.1. Approbation du budget rectificatif au budget 2021	25
3. PATRIMOINE	53
3.1. Point d'étape des travaux et acquisition en cours	53
4 VIE INSTITUTIONNELLE	69
4.1. Présentation du rapport d'activité du Médiateur de l'Upec pour l'année 2020-2021	69
5 CONTRATS ET CONVENTIONS	70
5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	70
QUESTIONS DIVERSES	71

La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Bienvenue à ce Conseil d'administration de rentrée, d'abord, en vous souhaitant une bonne rentrée universitaire. Les vacances ont été sûrement reposantes pour vous tous.

Quelques éléments généraux sur la crise sanitaire. Des choses se mettent au vert, avec toute la prudence sémantique qu'il faut avoir, puisque vous avez vu qu'aux États-Unis, des enfants meurent aujourd'hui du Covid. Forcément, l'impact est sur cette population maintenant, ce qui n'est pas forcément quelque chose de rassurant, évidemment chez les populations non vaccinées que sont les enfants, notamment de moins de 12 ans. Toujours est-il que l'impact du virus semble aujourd'hui ralentir très fortement, ce qui, pour nous, se traduit quand même par des éléments rassurants pour cette rentrée, notamment sur des inquiétudes très fortes, et justifiées, que nous avions avant l'été, compte tenu du faible taux de vaccination chez nos jeunes. Aujourd'hui, y compris d'ailleurs pour nos étudiants, même si nous n'avons pas les chiffres réels, nous sommes plutôt à 80-85 % d'étudiants vaccinés, ce qui est quand même remarquable et qui traduit aussi le fait que ces étudiants ont envie de vivre normalement et donc de vivre du présentiel. C'est d'ailleurs l'objet de la circulaire, qui garde toujours le petit flou du maintien d'une distanciation physique – qui, je vous le rappelle, n'est pas triviale – et des masques, bien entendu. Je pense que, dans ce contexte, nous pourrions maintenant donner des éléments rassurants aux collègues, en particulier aux composantes, voire partir en présentiel très prochainement en fonction des possibilités, l'idéal étant effectivement des amphes avec des distanciations, les masques, dont nous savons qu'ils ralentissent les choses. Nous souhaitons éviter les éléments massifs, en particulier de grands amphes, sur lesquels

nous savons qu'avec les ventilations, globalement, même avec des capteurs de CO₂ – il y en a –, il faut aérer au bout de 20 minutes ou faire sortir les étudiants, ce qui n'est quand même pas très simple. Nous n'avons pas non plus un nombre d'amphis suffisant pour pouvoir doubler tout, etc. Nous allons faire passer une circulaire en ce sens, afin de relâcher et de partir sur 100 % de présentiel, ce qu'ont déjà fait pas mal de collègues assez spontanément.

En tout cas, je remercie les composantes pour avoir orchestré cette rentrée, qui se passe plutôt bien, en particulier en droit, parce que ce sont de grandes populations : nous sommes sur des amphis massifs. Là, nous avons vu que les choses étaient contrôlées, en tout cas en termes de distanciation physique, pour nos étudiants.

Donc une bonne nouvelle de rentrée, et nous espérons qu'elle va être soutenue, avec quelques éléments que nous ferons passer dans les circulaires, sur les colloques. Tout cela est assez ouvert. Après, il y a le problème du pass sanitaire. Vous avez certainement eu tous ces éléments. Nous les recommuniquerons.

Un intervenant – À l'issue du CHSCT de lundi.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons un CHSCT lundi. À l'issue, nous pourrions communiquer un peu plus largement et plus précisément en fonction du retour des collègues.

L'arrivée également d'élus. Vous savez que nous avons eu des élections dans les collectivités (régionale, départementale). Je suis ravi d'accueillir pour la Région Thierry HEBBRECHT, qui est parmi nous. Je vous demanderai de pouvoir dire un petit mot quand vous le souhaitez. Mme Mélanie NOWAK est excusée pour le CD 94 aujourd'hui, et, pour le 77, Nathalie BEAULNES-SERENI est également excusée. Les rentrées sont aussi assez chargées pour les collectivités. Peut-être un mot, Monsieur HEBBRECHT ?

M. HEBBRECHT – Je vous remercie. Thierry HEBBRECHT. Je suis nouvellement élu à la Région. Je suis ravi de découvrir cette structure que je ne connaissais que de loin, puisque je suis déjà venu à Créteil, mais je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de participer. J'espère que nous pourrons faire ensemble un travail dans le bon sens, et de faire évoluer comme il faut cette structure avec l'aide de la Région. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous accueillons également Jeanne-Marie BOIVIN, mais je pense qu'il est assez inutile de la présenter, et j'en profite pour remercier une fois de plus Josette CADUSSEAU, qui arrête ses fonctions universitaires. Elle ne les arrête pas vraiment puisqu'elle est en assistance avec nous sur des dossiers comme chargée de mission, ce qui est d'ailleurs extrêmement utile puisque de nombreuses choses sont à accompagner, en particulier le pilotage de l'Institut d'étude politique (IEP) à Fontainebleau, pour lequel les choses sont bien parties, avec un retour de la DGESIP très favorable. Là, nous sommes partis sur une trajectoire maintenant d'accompagnement et, au bout du compte, le vote de notre communauté autour de cet IEP. Nous avons eu hier des Assises universitaires de Fontainebleau assez remarquables, très bien organisées par le maire de Fontainebleau, avec énormément d'élus, avec la représentation du tissu scolaire et universitaire de Fontainebleau, où nous avons pu ensuite nous poser la question de l'accompagnement. Cela a été un très beau moment avec une convention citoyenne, des journées très bien organisées. J'ai demandé notamment à Émilie FRENKIEL et Lolita RUBENS de venir présenter cela en Codir mardi, en CA, en CAC, parce que je trouve que la convention citoyenne est une chose merveilleuse qui a été pilotée pendant l'été avec les étudiants. Cela a été remarquable. Yves, peut-être veux-tu en dire un petit mot ?

M. PALAU– Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, dans le cadre de sa semaine d'intégration de nos étudiants en master, l'École d'études politiques a décidé de monter une manifestation un peu particulière, une convention citoyenne étudiante autour du thème de l'alimentation, qui va durer pendant trois journées à partir du

jeudi 23 septembre. Elle va ensuite être pérennisée avec des petits moments en octobre, en novembre, en décembre, et rassemble, outre les étudiants, des acteurs de la société civile, des représentants des collectivités locales du territoire.

C'est une manifestation évidemment ouverte à tous – tous les étudiants sont les bienvenus –, mais pour nous, c'est plus particulièrement une manière d'intégrer nos étudiants de master. C'est effectivement Émilie FRENKIEL, Directrice adjointe de l'école, qui a cette lourde et passionnante charge.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous aurons l'occasion d'écouter Émilie en direct, qui présentera. Il y a un petit film, etc. Je n'ai pas voulu le faire aujourd'hui, sur un CA de rentrée.

Et puis je suis aussi ravi de vous présenter Alice PILETTE, qui nous a rejoints. Peut-être, Frédéric, voulais-tu dire un mot, ou alors Alice ?

M. DEHAN – Plutôt Alice.

M. LE PRÉSIDENT – Bien sûr, mais avant ?

M. DEHAN – Non, au contraire.

Mme PILETTE – Merci à toutes et à tous. Alice PILETTE, Directrice des ressources humaines. J'étais auparavant Directrice adjointe des ressources humaines au département de la Seine-Saint-Denis. Je remercie tous ceux que j'ai déjà rencontrés et qui m'ont fait un très bon accueil. Pour les autres, je vous dis à bientôt pour échanger avec vous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Alice.

Au point d'information, le DSG2, nous avons eu les retours, des retours très positifs d'ailleurs, auxquels nous ne nous attendions pas forcément, puisque généralement nous avons plutôt des enveloppes de l'ordre de 200 000 euros, donc un projet. Là,

trois projets ont été soutenus, ce qui est quand même remarquable, en tout cas pour nous, et utile fortement. C'est notamment :

- le projet de la relation partenariale de l'université, le CRM, qui est retenu à hauteur de 200 000 euros de crédits alloués en 2021 ;
- le projet « booster l'esprit d'entreprendre à l'Upec », soutenu à hauteur de 160 000 euros, quasiment d'ailleurs ce que nous avons demandé ;
- le projet Univalo, qui est un cahier des charges autour notamment de la recherche et finalement d'une certaine cartographie de notre recherche – pas très loin du projet CRM non plus, d'une certaine manière –, financé à hauteur de 110 000 euros fois deux, donc 220 000 euros.

Donc un total de plus de 500 000 euros, ce qui est plutôt une bonne nouvelle de rentrée, et qui va pouvoir ensuite se décliner en mode opérationnel, savoir comment nous dépensons cela, mais il y a quelques idées qui sont déjà dans l'air.

Ensuite, un mot sur deux élections :

- une élection de vice-présidente à Sciences « avec et pour la société ». Nous vous proposerons d'écouter Florence ALLARD-POESI, qui se présentera, mais je pense que beaucoup d'entre vous la connaissent ;
- le renouvellement de la vice-présidence école doctorale, auprès de Lynda MOKTAD, qui se présentera aussi à vous.

D'ailleurs, je vais demander tout de suite à Florence de se présenter, puisque nous verrons ensuite l'approbation.

N'y avait-il pas l'approbation du PV ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous ferons l'approbation du PV après peut-être, comme il y a des élections.

Mme ALLARD-POESI – Je me permets d'enlever mon masque temporairement. Merci Jean-Luc. Je m'appelle Florence ALLARD-POESI. Je suis professeur en sciences de gestion à l'UPEC depuis 2010 et j'ai dirigé le laboratoire IERG (Institut de recherche en gestion) de 2014 à 2019. Je souhaite aujourd'hui profiter de cette occasion pour vous dire quelques mots sur ma candidature à cette vice-présidence Sciences « avec et pour la société ». Elle s'inscrit pleinement dans l'identité d'université engagée qu'entend asseoir l'UPEC, et elle vise finalement à déployer une stratégie structurée qui permettrait de renforcer le lien entre la société et les sciences telles que nous les développons à l'université, dans mon esprit à la fois au niveau de la production de connaissances et jusqu'à, bien sûr, sa diffusion.

Cette mission, pour moi, s'entend sur quatre volets principaux. Le premier volet, qui est sans doute le plus épineux, c'est celui du développement de dispositifs qui nous permettraient, de manière plus aisée, d'identifier, avec les parties prenantes de l'université, entendues au sens très large, des enjeux de société, environnementaux, scientifiques sur lesquels nous pourrions travailler de manière conjointe, voire coconstruire certains objets de recherche et possiblement développer des démarches de recherche qui pourraient être collaboratives. Donc, derrière cela, il y a de nombreuses initiatives. Nous parlons de sciences citoyennes, participatives, éventuellement. Pour beaucoup, nous connaissons ce type de démarche recherche-action, recherche-intervention. Il s'agit principalement de doter l'université peut-être de dispositifs qui nous permettent d'encourager ces initiatives d'une part, et aussi, puisque je l'ai pratiqué et je le sais, peut-être, de confronter nos expériences dans ce domaine-là, d'identifier les difficultés qui sont nombreuses quand nous menons ce type de recherche, et finalement d'asseoir et développer nos savoir-faire, nos compétences de manière plus collective.

Le second volet est peut-être plus attendu, plus classique. Il s'agit d'encourager, de sensibiliser les chercheurs, les apprentis chercheurs à la communication des résultats

de nos travaux de recherche à l'endroit d'un plus large public que nous ne sommes habitués à le faire. Il y a des initiatives. Nous avons un partenariat, par exemple, avec *The Conversation*. Certains d'entre nous ont contribué à ce type de médias pour diffuser nos travaux. Néanmoins, pour l'avoir pratiqué moi-même, c'est un exercice qui est très difficile. Il me semble qu'être accompagné, formé, sensibilisé en tant que chercheur, enseignant-chercheur et directeur d'unité ne peut être que positif. C'est un exercice qui est difficile et compliqué. Quand nous voulons passer des messages simplifiés, nous avons toujours le sentiment que nous amputons la richesse de nos travaux de recherche.

Le troisième volet est également quelque chose d'assez classique. Il s'agirait d'être plus fortement présents dans la médiation scientifique et la diffusion de la culture scientifique à l'endroit de scolaires ou d'étudiants qui ont choisi des filières plutôt professionnalisantes. Je pense que nous avons tout intérêt à participer pleinement de cette diffusion. Plusieurs dispositifs existent dans notre université, mais pas de manière formalisée. Nous pourrions accueillir, à titre d'exemple, au travers de dispositifs conçus collectivement, des stagiaires, des collégiens de 3^e, par exemple. Nous l'avons fait de manière isolée, mais nous ne le faisons pas d'une manière structurée, coordonnée.

Le dernier point concerne bien sûr le rendu de compte de l'ensemble de ces actions. Il faut que nous tentions collectivement de concevoir des indicateurs, quantitatifs, bien sûr, mais surtout – je tiens beaucoup à ce point – qualitatifs des actions que nous menons, afin, encore une fois, de réfléchir sur ces expériences, surmonter les difficultés qu'elles peuvent affronter et développer nos compétences dans ce domaine du renforcement du lien entre sciences d'une part et société d'autre part.

Voilà en quelques mots ma vision et je suis prête à répondre à vos questions si vous en avez.

M. LE PRÉSIDENT – Donc nous passons aux questions. Juste pour le compte rendu, si vous pouvez donner votre nom, quand vous prenez la parole, pour que la personne en charge de la prise de notes puisse identifier les personnes. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

Mme ALLARD-POESI – Il n'y a plus de micro ?

M. LE PRÉSIDENT – Cela devrait aller, peut-être ?

M. PELLET – Je peux parler fort. En fait, ma question ne s'adresse pas vraiment à vous – je vous prie de m'en excuser –, mais plutôt au choix politique d'une vice-présidence. C'est en fait un thème sur lequel je suis déjà souvent intervenu. Votre proposition est un cas de plus.

Il me semble que ce que vous décrivez de la mission est typique d'une charge de mission. J'avoue que je ne comprends pas – tout le monde dit que la direction de l'UPEC est une armée mexicaine – que nous n'établissions pas de différence entre vice-président, assesseur, et chargé de mission. Je comprends tout à fait l'intérêt de travailler dans la mise en valeur des travaux de recherche. Qu'il y ait une mission d'unification de tout cela au niveau de l'équipe paraît tout à fait louable, mais je trouve que nous ne faisons plus la différence. Il n'existe aucune différence entre la vice-présidence et la chargée de mission. L'intérêt d'une chargée de mission est qu'elle est limitée dans le temps et qu'elle vise à produire un certain résultat.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai compris la question, je vais répondre. D'abord, c'est une circulaire ministérielle de demander une vice-présidence. C'est donc un dossier qui est national, puisqu'il existe un réseau des vice-présidents et vice-présidentes, qui s'inscrit lui-même dans un projet européen qui a été développé, pour ceux qui ont lu un peu les éléments, qui sous-tend également un label « Sciences “avec et pour la société” », sur lequel nous avons travaillé et, en particulier, Florence a travaillé.

J'ajouterai que c'est en fait aussi un travail énorme. C'est loin d'être celui d'une chargée de mission. Nous sommes vraiment sur un projet politique, au sens politique, citoyen, d'un établissement, dans le cadre d'un mouvement voulu aussi, aujourd'hui, par nos tutelles, et c'est également un mouvement européen. Je crois que la réponse est bien celle d'une mission qui est aussi une mission nationale. D'ailleurs, à la dernière CPU, un réseau est en train de se mettre en place. Il est même mis en place. Dans ce cas, effectivement, il faut vraiment un portage fort de l'établissement – de toute manière, il est demandé –, et qu'il soit porté au plus haut de l'appui politique de l'établissement. Je remercie vraiment Florence d'avoir pris ce poste. Il y avait Jacques d'abord.

M. MOSCOVICI – Jacques MOSCOVICI, doyen de la faculté des Sciences et Technologies. Je vous remercie pour cette présentation. En tant que doyen de la faculté des Sciences, j'ai une question qui peut se mettre en deux parties. À l'heure actuelle, beaucoup de projets émanent déjà de la faculté des Sciences, en collaboration avec les autres composantes dans le domaine SHS – je pourrais parler de l'EUR-live, des *Graduates programs*, du projet de l'IEP, dont Jean-Luc a dit un mot tout à fait. Est-ce que tous ces projets sont intégrés à l'intérieur de votre mission ? Est-ce vous qui allez gérer l'harmonisation de tous ces projets vis-à-vis des composantes, vis-à-vis de la recherche ?, avez-vous quelque chose de particulier à apporter, puisque vous souhaitez qu'il y ait encore plus de collaboration entre les laboratoires, sachant qu'ils travaillent déjà ensemble, justement, vis-à-vis de ces projets existants ?

Mme ALLARD-POESI – La question que vous posez spécifiquement sur les EUR me semble relever plutôt, *a priori*, du périmètre de la vice-présidence de la commission à la recherche. Mais pourquoi pas, effectivement, travailler ce point de convergence avec les différentes composantes, bien évidemment. Je suis attachée au fait que cela

doit « dépasser » le périmètre de l'université. C'est-à-dire qu'il faut vraiment que nous intégrions une vision élargie des parties prenantes.

Quand nous parlons des EUR, bien sûr, cela concerne en priorité la recherche, mais il faut essayer, tenter de mener des actions pour effectivement prolonger la visibilité des EUR, pour aller vers un public plus large dans le cadre de manifestations, à l'endroit de scolaires à titre d'exemple – c'est juste une idée de ce type – ou à l'endroit d'entreprises ou d'organisations spécifiques.

Mais ce qui est différenciateur sur cette mission, c'est vraiment cette idée d'ouvrir nos travaux de recherche, nos démarches de recherche vers un public et des organisations avec lesquels nous n'allons pas d'emblée travailler.

Je ne sais pas si je réponds à votre interrogation. Cela répond partiellement à votre question.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Merci, bonjour à toutes et tous. J'aurais deux questions. Tout d'abord, je voulais vous remercier pour votre présentation. J'ai été très sensible à l'aspect de prise en compte des critères qualitatifs : sur ce genre de questions extrêmement complexes, c'est essentiel. Peut-être aimerions-nous en savoir davantage sur l'axe 1. Une phrase, dans votre lettre de mission, pose question : c'est, bien sûr : « arriver à identifier des enjeux de société et des questions de recherche à investir prioritairement ». Qui est-ce qui identifie ? Quelles réserves ? Quelle articulation avec la commission recherche ?

Mme ALLARD-POESI – Tout à fait.

Mme DE SUREMAIN – C'est cela le sujet. C'est ma première question pour vous.

La deuxième question consiste à demander, peut-être au Président, s'il peut nous en dire un petit peu plus, justement, sur la question de ce label. Nous avons vu, ou pas,

passer des choses. Il existe effectivement cette circulaire, cette question de la vice-présidence et ce label. Pourriez-vous en dire un peu plus sur les conditions d'obtention de ce label, sur l'intérêt d'avoir ce label – parce qu'après tout, un label pour quoi faire ? – et sur le calendrier ?

Mme ALLARD-POESI – Sur la question – j'entends le trouble que ceci peut jeter –, c'est prioritairement pour les parties prenantes. Que souhaiteraient-elles que nous investissions ? Mais par « parties prenantes », ne nous pouvons entendre de manière exclusive les parties prenantes extérieures. Bien évidemment, j'avais, je crois, rajouté dans la version de la lettre, que nous sommes partie intégrante de ces parties prenantes. Donc un dialogue doit s'établir avec « l'extérieur » pour identifier ce qui pourrait être des questions à investir pour, au travers de ce dialogue, prioritairement. Bien évidemment, je suis très attachée aux libertés universitaires. Ayant fait de la recherche-action, je connais bien les problèmes que cela pose, parce qu'en fait, vous avez des interlocuteurs en face de vous qui ont des questions souvent très pratiques. Il faut quand même les entendre, me semble-t-il. Nous sommes un peu démunis, parce que nous avons des outils essentiellement théoriques pour répondre à ces questionnements. Néanmoins, je pense que ce dialogue peut nous amener à peut-être avoir un regard un peu réflexif sur les questions que nous jugeons prioritaires et que la société juge comme étant prioritaires. Voilà. Après, l'agenda, ce n'est pas à moi, même au travers de ce dialogue, de le fixer. Bien évidemment, cela va dépendre de ce que les acteurs de l'université souhaitent faire. C'est évident.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je vais répondre à la question label. Peut-être, Vincent, peux-tu dire où nous en sommes ?

Mme ALLARD-POESI – Je peux répondre.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, Florence, excuse-moi.

Mme ALLARD-POESI – Je t'en prie. Le calendrier est simple. Il faut déposer un dossier pour le 30 septembre. Les critères sont quand même assez complexes. Ils sont à la fois stratégiques, c'est-à-dire qu'il faut un engagement fort de l'équipe de développer une stratégie sciences-société, avec un certain nombre d'éléments significatifs, dont la signature de la charte de 2017 – un certain nombre d'éléments sont à passer en revue – et l'élection de cette vice-présidence.

Ensuite, il existe quatre axes sur lesquels nous devons proposer un certain nombre d'actions, assorties bien sûr d'un budget et d'un planning. Elles sont en fait à peu près celles que j'ai évoquées. Y figurent :

- une dimension ayant trait à la médiation scientifique, à l'endroit notamment, prioritairement, des scolaires – c'est ce sur quoi insiste ce label – ;
- une dimension ayant trait à notre formation et à la vulgarisation – je n'aime pas du tout ce terme – ou disons à la traduction de nos travaux de recherche vis-à-vis d'un grand public ;
- un volet portant plus sur la participation citoyenne ;
- un volet ayant trait, bien sûr, à l'évaluation de ce travail.

J'ai peut-être oublié une dimension, mais, souvent, valorisation et communication se rejoignent dans mon esprit.

Mme DE SUREMAIN – Nous voyons l'intérêt scientifique et en termes de formation. Qu'est-ce qu'apporte ce label, en plus d'une visibilité ?

Mme ALLARD-POESI – Concrètement, l'obtention du label vous permet de financer des actions à hauteur de 200 000 euros par an

M. BERNARDINO – Pour le moment.

Mme ALLARD-POESI – Pour le moment. Donc ce n'est pas négligeable pour déployer ces actions, qui nécessitent aussi des appuis, un soutien administratif, l'emploi de compétences que nous n'avons pas forcément. Je pense à la communication scientifique : c'est un métier à part entière, vis-à-vis du grand public notamment

M. LE PRÉSIDENT – L'État compte mettre 10 millions par an sur ces actions. C'est 6 millions cette année.

Mme DE SUREMAIN – 6 millions c'est pour toutes les universités candidates. 200 000 euros, c'est...

Mme ALLARD-POESI – Pour une université. Si nous avons bien compris le message, l'État souhaiterait éviter le saupoudrage. Après, c'est l'intention...

M. LE PRÉSIDENT – Joëlle. Il faut te présenter.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Une question sur l'articulation avec les autres chargés de mission et assesseurs. J'ai le sentiment qu'il y a effectivement le référent égalité femmes-hommes, qui travaille aussi sur ces aspects-là, parce que, dans les cahiers des charges, cela se rapproche. Le référent vie (*inaudible 2-0 :31*), prochainement le référent égalité que nous allons devoir mettre en place selon la loi sur l'égalité, plus tous les autres chargés de mission. Ma question est un peu sur cela. Comment cela s'articule-t-il pour ne pas que cela soit la cacophonie ? Et comment cela s'articule-t-il aussi avec les services qui ont des missions ? Que cela soit la Difpro, le service d'orientation, etc., aussi la référente égalité environnement durable. C'est un peu toutes ces questions sur l'articulation, aujourd'hui.

Mme ALLARD-POESI – J'entends bien toutes ces questions. J'ai tout à fait conscience d'arriver dans une équipe qui est déjà constituée, qui a des périmètres, et ce à la fois sur les chargés de mission, mais également les autres vice-présidences. Et donc je ne peux que développer mon propre périmètre en concertation avec cette équipe, dont les membres travaillent déjà, depuis de nombreuses années, ensemble. De toute

façon, quoi que j'entreprenne, cela ne pourrait être qu'en concertation avec les chargés de mission ou les vice-présidents, si d'aventure j'estime qu'il existe, comme vous l'évoquez, un recoupement en termes de périmètre.

La mission égalité dépasse la recherche, bien sûr. Donc c'est une mission qui concerne typiquement la lutte contre les discriminations. Nous pouvons tout à fait envisager, et cela pourrait être effectivement un enjeu, de développer des actions visant à transmettre des résultats de recherche sur ces questions, pour venir nourrir les actions que peuvent mener, par exemple, ces chargés de mission sur ces périmètres. Nous pouvons très bien envisager des chantiers « communs ».

Mme FAURE-DUNABEITIA – Ma question était plus en termes d'organisation, le périmètre, comment faire aujourd'hui pour que nous perdions moins de temps à savoir avec qui nous voulons travailler, avec qui nous devons travailler, selon ses missions, etc., comment cela s'organise et comment, aujourd'hui, nous simplifions. Je sais que la mission égalité a sollicité la RH parce qu'il existe aussi un référent égalité sur les textes qui sont sortis sur le nouveau dialogue de gestion, et qui a aussi un périmètre très large. Ma question était plutôt vraiment, aujourd'hui, sur la manière dont tout cela va s'organiser de façon à ce que cela fonctionne et que cela ne soit pas encore quelque chose, une autre personne, qui travaillera, qui fera un colloque un jour...

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que cela sort un peu du cadre.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je crois qu'il existe vraiment un problème d'organisation, et derrière des difficultés.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons bien entendu les éléments autour de la diversité, mais, là, le périmètre est autre. Évidemment, les choses ne sont pas en silos. Ce n'est pas étanche. Bien entendu, dans ces sociétés, il existe une grande partie autour de la diversité, autour également de l'égalité femmes-hommes, du racisme, de

l'antisémitisme, etc. Tous ces éléments-là existent, mais ce n'est pas foncièrement le cadre spécifique – c'est là où je rejoins effectivement Éric. Nous sommes sur des chargés de mission, dans le cadre, notamment, d'Anne-Sophie, par exemple, qui d'ailleurs fait un projet relié à l'Europe aujourd'hui. Évidemment, tout cela va s'articuler, mais, pour le moment, ce n'est pas spécifiquement sur les objets listés par Florence. Avez-vous d'autres questions ? Sinon, je vous propose – merci Florence – d'enchaîner, avant les votes, à la vice-présidence école doctorale. Lynda, si tu peux venir, s'il te plaît ?

M. BERNARDINO – Nous procédons ainsi pour un peu de fluidité. Nous vous expliquerons après pour le vote. Nous ferons les deux votes une fois les présentations finies.

Mme MOKDAD – Bonjour à tous. Je rappelle Lynda MOKDAD, je suis professeur à la faculté des Sciences depuis 2009. Je suis enseignant-chercheur au LACL. Je travaille sur l'évaluation de performance, la vérification quantitative et tout ce qui est en rapport avec la sécurité dans les réseaux et les architectures logicielles. Avant d'intégrer l'UPEC, j'étais à l'université Paris-Dauphine où j'ai été membre titulaire du Conseil scientifique pendant deux mandats. Actuellement, je suis membre extérieur de son école doctorale. En ce qui concerne les activités au niveau des instances nationales, j'ai été membre du CNU 27 pendant la mandature 2015-2019 et, à l'international, j'ai été Présidente d'un comité technique, sachant qu'auparavant, j'ai été Vice-présidente et assessseure.

En termes d'activité pédagogique, je suis responsable du master 1 « Informatique, logiciels sûrs ». Auparavant, j'étais responsable du master 2 « Sécurité des systèmes informatiques », pour lequel j'ai créé l'apprentissage. C'était la première formation en apprentissage au sein du département informatique.

Je suis candidate aujourd'hui à cette fonction parce que je souhaiterais participer, avec l'équipe politique et les instances de l'université, à développer une politique doctorale de qualité. Je ne vais pas énumérer toutes mes missions, mais je vais parler de quelques objectifs. Je souhaiterais bien évidemment continuer de travailler et d'être attentive aux conditions de nos doctorants (conditions de travail, conditions sociales). Nous savons qu'avec la Covid, ils ont beaucoup souffert, donc il faut vraiment être très attentifs à cela. Je souhaiterais également travailler sur la dynamique de la formation doctorale, bien sûr avec toutes les instances concernées. L'UPEC a développé un fort potentiel à l'international. Je veux donc profiter de cela pour monter des cotutelles et de la mobilité pour nos doctorants. Également, je me dis qu'il est important d'augmenter nos bourses Cifre, et donc de développer un partenariat industriel et d'inciter nos collègues à monter ce type de bourse de thèse, très bénéfique pour nos étudiants. Je souhaiterais aussi inciter et accompagner nos étudiants avant et après la thèse. Par « avant la thèse », j'entends par exemple promouvoir la formation doctorale à nos bons étudiants dès la licence pour qu'ils puissent être attirés par le doctorat par la suite.

Il y aurait encore beaucoup de choses, mais je vais m'arrêter là. Pour terminer, je souhaiterais participer à une dynamique de cette politique doctorale de qualité avec les instances concernées, pour ainsi avoir plus d'attractivité. Je vous remercie.

M. BERNARDINO – Merci beaucoup, Lynda. Y a-t-il des questions pour Lynda ? Pour le coup, c'est un remplacement, puisque cela vient remplacer Claire HANCOCK, qui n'avait pas souhaité poursuivre ses missions. Ce n'est donc pas la création d'un nouveau poste. Pas de questions ?

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lynda. Ensuite, nous allons vous exposer les modalités de vote.

M. BERNARDINO – Oui, c'est Simon, Directeur de la Direction des affaires juridiques et générales qui va vous expliquer. Nous allons faire un test pour vérifier que nous arrivons à faire de l'innovation au Conseil d'administration.

1.4. Élection à la vice-présidence politique doctorale

M. DEMERET – Je vais simplement vous présenter très rapidement le nouvel outil de vote que nous allons tester aujourd'hui et qui est en train de vous être distribué par Fadoua et Thomas. Concrètement, c'est un outil qui garantit la sécurité de votre vote, parce que vous ne pouvez l'exprimer qu'une seule fois. Un seul boîtier est distribué par élu, sauf pour ceux qui ont des procurations. Vous pouvez donc en avoir au maximum trois pour ceux qui disposent de deux procurations. Le secret du vote est assuré, sachant que nous n'avons pas accès à vos réponses.

Un petit point. Je ne sais pas si tout le monde a ce fameux boîtier entre les mains, en tout cas pour ceux qui doivent voter ? Pour l'allumer, il faut simplement que vous appuyiez sur Enter. Vous avez le bouton en haut au milieu. Je vais vous demander simplement de tous vérifier, en haut à gauche de l'écran, vous avez comme une petite télé avec un numéro. Il doit y avoir écrit 41.

Un intervenant – C'est exact.

Un autre intervenant – Comme le Loiret.

M. DEMERET – Si quelqu'un n'est pas sur 41, qu'il se signale. Concrètement, une fois que nous aurons lancé le vote, vous avez trois choix : pour la nomination, contre la nomination ou abstention. Vous répondez donc A, B ou C, ou 1, 2 ou 3. C'est écrit. Vous appuyez une fois, c'est tout, et le vote est comptabilisé. Pour information, nous les avons désinfectés avant de vous les donner.

M. DEMERET – Tout le monde a-t-il bien son boîtier allumé, avec « canal 41 » inscrit ? Nous allons donc lancer le premier vote. Je vais vous dire quand vous allez pouvoir

commencer à appuyer. Là, l'idée est : sur proposition du Président de l'université, êtes-vous pour ou contre la désignation de Lynda MOKDAD en tant que Vice-présidente de la politique doctorale ? Je vous invite à appuyer.

Un intervenant – Et après il faut valider ?

M. DEMERET – Non. Il n'y a pas de validation. Une fois que vous avez appuyé, c'est bon.

Un intervenant – D'accord, donc celui qui a fait une erreur ne peut plus la corriger ?

M. DEMERET – Exactement. Quand vous mettez l'enveloppe dans l'urne, vous ne pouvez pas l'enlever non plus.

Un intervenant – Mais avant de mettre l'enveloppe dans l'urne, nous pouvons vérifier ce que nous avons mis dans l'enveloppe.

M. DEMERET – Toutes les personnes qui ont souhaité voter ont-elles pu le faire ? Nous sommes à 27 votants sur 29, donc nous considérons que 2 ne participent pas au vote. Mme Lynda MOKDAD est élue à 93 % des voix exprimées, avec 7 % d'abstention.

Applaudissements.

Mme MOKDAD – Merci beaucoup à tous. J'espère que je serai à la hauteur.

Mme Lynda MOKDAD est élue Vice-présidente politique doctorale à l'unanimité.

1.3. Élection à la vice-présidence des sciences « avec et pour la société »

M. DEMERET – Nous allons passer au deuxième vote : sur proposition du Président de l'université, êtes-vous pour ou contre la désignation de Mme Florence ALLARD-POESI en tant que Vice-présidente Sciences « avec et pour la société » ? Vous pouvez voter.

M. LE PRÉSIDENT – Vous pourriez faire les mariages bientôt.

M. DEMERET– Nous avons 28 réponses sur 29. Est-ce bon pour tout le monde ?
Mme Florence ALLARD–POESI est élue à 79 % des voix, avec 21 % d’abstentions et une non-réponse.

Applaudissements.

Mme ALLARD–POESI – Je vous remercie. Comme ma collègue, j’espère que je serai à la hauteur des enjeux.

Mme Florence ALLARD–POESI est élue Vice-présidente des sciences « avec et pour la société » à l’unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021

Le vote pour l’approbation du PV est reporté pour correction

M. BERNARDINO – Je vous rassure, nous ne ferons pas cela pour tous les votes de tous les CA. C’est parce qu’il y avait des élections. Nous allons reprendre le cours normal, en revenant en arrière sur l'approbation du procès-verbal, que nous avons laissée de côté. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet. Tout le monde a-t-il pu apporter des modifications et lire le document ? Oui, Éric ?

M. PELLET – Je pense que le CA ne s’honorerait pas à voter ce procès-verbal. J’ai pour ma part corrigé tant que je pouvais ce qui me concernait. Pour vous donner un ordre d’idée, il y a des erreurs dans la distribution initiale. Gérard TEBOUL est maintenant représentant des BIATSS, Benoît VALLÉE est représentant du collège B, M. TROUMI fait

partie des usagers. Dans toutes les interventions hors du bureau, c'est : « un intervenant ». J'ai reconnu – je l'espère sans trop me tromper – les interventions qui étaient les miennes et qui étaient notées : « un intervenant ». J'ajoute qu'il y en avait une qui, pour une fois, m'était attribuée et où je faisais part de mon expérience dans la faculté de Droit...

Je me suis permis de mettre M. LIGNEUL à ma place parce que je me souviens que c'était une intervention le concernant. À cela s'ajoute le fait, par exemple, que toutes les interventions des étudiants sont mêlées. Nous ne savons plus qui parle, et aucun nom d'étudiant n'est indiqué. Enfin, j'ai pour ma part reformulé un certain nombre de passages, qui sont vraiment difficilement compréhensibles. Je ne suis pas là pour relire la totalité du PV, mais je crois qu'il faut que tout le monde regarde sa partie dans ce PV parce que, en l'état, il n'est pas votable.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle, quand vous parlez, de dire votre nom.

Un intervenant – Je crois qu'il y a eu un problème, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a eu des problèmes.

Un intervenant – [...] de le resigner aujourd'hui pour être sûr.

M. PELLET – Je pense qu'il ne faut pas hésiter à demander si vous n'avez pas entendu. Cela éliminera déjà cette question-là.

M. LE PRÉSIDENT – Il est possible aussi, Éric, de nous faire remonter les choses en amont – et je t'en remercierai fortement –, ainsi nous pourrions corriger.

M. PELLET – Oui, mieux vaut tard que jamais, mais j'ai fait cela à minuit hier soir, donc j'avais du mal à faire un courrier après.

M. LE PRÉSIDENT – Nous corrigerons tout cela et nous vous le représenterons pour validation, bien entendu.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du budget rectificatif au budget 2021

M. BERNARDINO – Nous passons donc à la question financière et comptable. Lamine, Hélène et Gilles.

Un intervenant – C'est la fusion de l'ordonnateur comptable.

M. NAMANE – Bonjour à toutes et à tous. Juste avant de donner la parole à Hélène pour les aspects précis de ce BR, juste un petit chapeau politique. D'abord, bien sûr, mes remerciements à la fois à Hélène et la DAF de façon générale, le relais finances et les RAC, les différentes composantes, qui ont travaillé en amont sur ce BR. Je tenais juste à rappeler que ce BR sera unique. Jusqu'à maintenant, nous avons deux BR par année. Là, nous avons un changement au niveau de l'échéance, bien sûr, avec ce BR unique, qui modifiera nécessairement certains éléments au niveau de sa conception et de son élaboration. Je pense que les directrices et directeurs de composantes ont été attentifs justement à ce décalage et à ces ajustements.

Dans la même lignée que notre BI 2021, qui s'inscrit, comme depuis plusieurs années, sur une trajectoire dynamique de notre université, qui se veut engagée à la fois vis-à-vis de ses usagers et de ses territoires, nous avons un BR qui maintient ce cap de dynamisme. En dépit des difficultés que nous avons connues au cours de cette année 2020-2021, nous sommes tous restés mobilisés pour maintenir ce cap qui est le nôtre depuis maintenant quelques années.

Ce BR va traduire certaines des annonces qui ont été faites depuis le début de l'année 2021. J'entends, par ces annonces, la labellisation de nos deux CMQ, le premier « Transition numérique et écologique de la construction » et le second « Santé, autonomie et bien-vieillir ». Cette labellisation a été accompagnée par des

financements : cofinancement Région Île-de-France et Rectorat à hauteur de 200 000 euros par année, plus donc les 4,6 millions d'euros échelonnés sur dix ans, dont a bénéficié le CMQ « Santé, autonomie et bien-vieillir » dans le cadre du PIA3.

L'autre élément – cela a aussi été annoncé –, c'est un soutien qui reste important vis-à-vis de la recherche. Nous avons acté, lors du BI 2021, une augmentation du budget de fonctionnement des laboratoires, puisque cela correspondait à une augmentation des enseignants-chercheurs, suite aux différents recrutements que nous avons menés. Pour ce BR, nous avons encore, cette année, une enveloppe de 800 000 euros destinée aux investissements. Les laboratoires ont déjà été destinataires de sollicitations pour faire remonter justement leurs projets en amont du vote pour gagner justement du point de vue échéances.

L'autre élément, qui est loin d'être négligeable et qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'université d'un point de vue patrimonial et de développement durable : nous avons bénéficié, dans le cadre du plan de relance – et cela rentre dans l'optique rénovation énergétique –, d'un budget de 10 millions d'euros pour nos projets de rénovation sur les différents campus. Un point travaux est à l'ordre du jour. Là, c'est l'effet marquant.

D'autres éléments relèvent plus d'un ajustement technique. Nous avons déjà parlé, lors du BI, de la notification un peu tardive de la subvention vaccin Covid. Là, nous avons encore un petit ajustement. Un autre ajustement, très appréciable, concerne le plan pluriannuel de l'immobilier (PPI), donc les travaux et le patrimoine de façon générale, avec justement un suivi plus précis. Je remercie d'ailleurs le DGS, Hélène DACOSTA et puis nos collègues du patrimoine, puisque plusieurs échanges ont eu lieu, avec à la fois une appréciation de ces différents travaux, ces différents projets, avec une distinction entre l'enveloppe totale, ce qui a déjà été engagé, ce qui est engagé en 2021 et ce qui reste à engager. Cela offre pas mal de visibilité. Nous

retrouvons aussi cette visibilité au niveau du fonds de roulement. Nous avons déjà commencé lors du BR 2 de 2020. Nous avons donc, au niveau de ce fonds de roulement, une distinction clairement établie entre le fonds de roulement total dont nous disposons, qui est relativement important, et le fonds de roulement mobilisable, c'est-à-dire ce qui n'est pas préempté justement par le financement de ces travaux et tout ce qui relève des opérations immobilières. Hélène DACOSTA reviendra là-dessus.

L'autre ajustement technique concerne la masse salariale, masse salariale du personnel titulaire et contractuel sur plafond État qui augmente de façon modérée de 2 millions d'euros, traduisant là aussi les différentes campagnes d'emploi. Et encore, des postes seront encore en recrutement pour le plan IUT, qui date maintenant de deux ou trois ans. Nous avons aussi les différents projets (réforme des études santé, augmentations de capacité), ce qui se traduit par une augmentation de cette masse salariale, pour laquelle nous réitérons l'effort entrepris par notre DGS pour justement mettre en place des indicateurs qui nous permettent de piloter réellement cette masse salariale. Cela fait partie des défis que nous devons relever.

Voici les éléments que je souhaitais évoquer. Hélène, je te laisse la parole.

Mme DACOSTA – merci Lamine. Bonjour à toutes et tous. J'ai prévu de vous présenter, dans un premier temps, une synthèse des ajustements du budget rectificatif et ensuite de voir un peu plus en détail les impacts en recettes et en dépenses, et enfin une illustration des tableaux réglementaires que nous sommes tenus de présenter.

Ce budget rectificatif traduit une hausse assez significative des recettes budgétaires, c'est-à-dire des recettes rapprochées des encaissements (+21 millions d'euros) et une hausse aussi assez importante des dépenses (+19,7 millions). Nous allons voir le détail tout à l'heure. Cette présentation est faite vraiment au budget de paiement :

les recettes encaissées et les dépenses que nous prévoyons de décaisser durant l'année.

Lorsque nous analysons l'évolution des réalisations entre 2018 et 2020 et jusqu'au budget rectificatif, nous voyons que les dépenses, finalement, évoluent plus vite que les recettes. Nous avons une augmentation de 22 % en dépenses entre 2018 et le budget rectificatif 2021, et 17 % en recettes. C'est lié à l'évolution dynamique de la masse salariale, comme le disait tout à l'heure Lamine en préambule. Nous allons le voir un peu plus en détail tout à l'heure.

Lorsque nous isolons la subvention pour charges de service public, nous voyons que les autres ressources propres représentent près de 75 % de nos ressources. Pardon, 25 % de nos ressources.

M. LE PRÉSIDENT – Nous aimerions bien !

Mme DACOSTA – Nous aimerions bien, mais je peux vous dire que, même à Dauphine, nous n'en sommes pas là. Donc 25 %, ce qui nous place dans la moyenne de ce qui s'observe dans les autres universités, en tout cas en prévision.

Dans le détail de ces recettes propres, le premier poste reste la formation professionnelle, avec la formation par l'apprentissage et la formation continue. Ensuite, nous allons retrouver toutes les autres subventions sur contrat, donc principalement les contrats de recherche, mais aussi les EUR, les contrats d'enseignement notamment. Nous allons retrouver sur ce poste. En troisième position, ce qui n'était pas le cas auparavant, nous allons retrouver les subventions pour investissement, c'est-à-dire toutes les subventions de travaux, et notamment le plan de relance. Nous allons retrouver également la participation de la Région à nos projets de travaux et aussi les Conseils départementaux (77 et 94). Nous allons aussi avoir les droits d'inscription, la CVEC et d'autres postes. Pour la subvention pour charges de service public, dont la prévision a été établie sur la base des notifications

que nous avons reçues et une estimation de celle à venir, puisque nous partons sur un budget rectificatif unique, nous sommes sur 208,4 millions. Les autres financements État et public – je vais vous montrer une slide qui montre un peu la répartition des dépenses sur ces financements – représentent 32 millions d'euros quasiment, et les autres recettes propres, près de 36 millions, dans lesquels nous allons retrouver la formation professionnelle, nous allons le voir un peu plus en détail. Pour la fiscalité affectée, qui est la CVEC (contribution de la vie étudiante et de campus), nous avons reçu une notification complémentaire que nous traiterons en gestion, qui est intervenue après la consolidation du budget.

Nous allons retrouver dans les financements État tout ce qui concerne les opérations de travaux et d'autres subventions diverses, les autres financements publics, des opérations de recherche et puis également les contrats d'enseignement, principalement.

S'agissant des principaux impacts sur ces recettes, nous allons voir que 14 millions d'euros d'augmentation se situent principalement dans :

- les autres financements État et public ;
- le plan de relance, comme je le disais tout à l'heure, avec un financement à 9,4 millions précisément ;
- la subvention pour charges de service public ;
- les autres recettes propres, que nous allons voir un peu plus en détail.

Quelques postes dans les autres recettes propres – nous n'avons pas l'exhaustivité des postes – :

- la formation professionnelle (plus de 1 million d'euros), avec la formation par l'apprentissage (1 million d'euros) et la formation continue (près de 200 000 euros) ;

- les droits d'inscription (1,1 million) ;
- la CVEC, qui stagne sur la slide, mais qui augmente légèrement avec la notification complémentaire ;
- la taxe pour l'apprentissage, qui a été réajustée légèrement à la hausse.

S'agissant des dépenses, quand nous regardons leur répartition par enveloppe, nous voyons que :

- les charges de personnel représentent les trois quarts du budget ;
- 19 % des dépenses relèvent de l'enveloppe fonctionnement ;
- les investissements ont augmenté, ce qui est lié à nos prévisions de travaux, et représentent 7 % de l'enveloppe globale.

Les dépenses budgétaires par enveloppe :

- 209 millions pour la masse salariale ;
- 53 millions d'euros pour le fonctionnement ;
- 21 millions d'euros pour les investissements.

J'ai oublié de rappeler que ces enveloppes sont limitatives, nous allons le voir.

L'intermède du cycliste chantant provoque un fou rire.

M. LE PRÉSIDENT – Vous le connaissez. C'est notre cycliste, le cycliste chantant de Créteil.

Mme DACOSTA – Ces enveloppes sont présentées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. C'est la limite, puisque ces enveloppes seront soumises au vote du Conseil d'administration par des plafonds limitatifs. C'est la ligne des dépenses que nous pouvons engager durant l'exercice pour les autorisations d'engagement et la limite des dépenses qui peuvent être payées durant l'exercice pour

les crédits de paiement. Nous avons une hausse de la masse salariale, nous allons le voir sur le poste, mais bien plus importante sur le fonctionnement et l'investissement. Pour le fonctionnement, il est prévu 53 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, avec une hausse principalement dans les contrats de recherche, plutôt financés, et les dépenses de fonctionnement des composantes. Pour les investissements, une hausse de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement, liée aux travaux prévus et ceux qui sont financés, notamment, par le CPER et le plan de relance, comme je le disais tout à l'heure. L'évolution par destination – ce sont les destinations réglementaires classiques – : nous voyons qu'entre 2018 et 2021, les dépenses évoluent plus fortement sur la destination de la formation (+20 millions d'euros), 17 millions en recherche, cette dernière représentant à peu près le quart de nos dépenses et la formation la moitié, à peu près.

Le poste de la masse salariale est le premier poste, mais l'augmentation est moins importante, en valeur absolue, sur ce poste. Donc il est ventilé sous trois enveloppes :

- l'enveloppe des personnels permanents, qui consomme les emplois et qui marque une augmentation sur les personnels des enseignants-chercheurs titulaires ;
- l'enveloppe des contractuels, sur les contrats d'enseignement ou contrats de recherche, qui marquent une augmentation aussi assez importante. Ce sont des contrats qui apparaissent dans le plafond d'emploi, mais qui sont entièrement financés ;
- la dernière enveloppe, qui ne consomme pas les emplois et qui va concerner les heures complémentaires, les vacances administratives et les œuvres sociales.

Autre poste de dépenses assez important – là, nous avons voulu mettre en exergue l'ensemble des projets structurants de l'université – c'est ce que disait tout à l'heure Lamine –, avec une présentation qui met en évidence le niveau de réalisation à date. Sur un volume d'opérations de 90,4 millions, nous avons près de 20 millions de réalisations avant 2021. Le budget 2021, avec le BR compris, fait état d'une prévision de 13,6 millions, et le reste à réaliser sur les années à venir est de 58 millions d'euros. Il est donc assez considérable.

Un zoom sur les projets financés par le plan de relance. Nous allons retrouver le total (9,4 millions), avec en premier poste la rénovation de la caserne Damesme, la rénovation énergétique de la BU campus Centre, le clocher du campus Chérioux, la rénovation des amphithéâtres du campus Centre et la Maison des étudiants également. Donc, plan de relance, CPER également – ce sont vraiment tous les projets qui ont été inscrits dans le budget rectificatif, puisque, pour le prochain CPER, ce sera dans le budget initial 2022 – : 60,5 millions de volume d'opérations, avec la restructuration du bâtiment de médecine, la construction du bâtiment pour la recherche biomédicale, la rénovation tant attendue de la dalle (10 millions d'euros), l'IMRB (2,7 millions), MSE, puis la Maison des étudiants. Ces opérations que nous venons de voir font partie des opérations pluriannuelles que nous devons présenter. Nous allons les retrouver sur la ligne des opérations de travaux CPER, plan de relance et autres financements, pour un total, comme je le disais tout à l'heure, de 90,4 millions, auxquels viennent s'ajouter l'ensemble des conventions de recherche (56,8 millions), les contrats d'enseignement (25 millions d'euros), ce qui nous amène à un total d'opérations de près de 173 millions d'euros. Ces opérations sont financées en partie par l'UPEC (25 millions d'euros d'autofinancement), et l'essentiel des subventions vient de l'État et des autres financements publics, avec un peu de financements privés (4,5 millions).

S'agissant du schéma d'emploi, nous avons vu tout à l'heure la masse salariale. Je rappelle que c'est l'ensemble des emplois qui sont rémunérés par l'établissement. Le plafond est voté au sein du Conseil d'administration. C'est une donnée qui est exprimée en équivalent temps plein travaillé. Il reste inchangé. Je rappelle qu'en budget initial, nous avons voté un plafond de 2 585 ETPT, qui se décompose en 1 556 enseignants-chercheurs, 980 BIATSS et 49 contrats doctoraux. Il est financé principalement par la dotation masse salariale État et par nos autres ressources propres. Alors, 2 585, c'est le plafond État, et 186 les emplois financés par nos ressources propres. Je ne sais pas s'il faudrait que vous le précisiez, Lamine, mais il fera l'objet de réajustements durant l'année, notamment au sein des deux plafonds, et peut-être un réajustement à la hausse lié à la mise en œuvre des différents dispositifs pour lesquels nous sommes subventionnés.

L'évolution du schéma d'emploi en montants jusqu'aux réalisations 2019 montre une augmentation significative – c'est ce que nous retrouvons aussi dans l'évolution de la masse salariale –, avec +71 équivalents temps plein travaillés sur le plafond État et près de 80 équivalents temps plein travaillés sur le plafond des emplois financés par les ressources propres.

Les tableaux réglementaires, avec à chaque fois un extrait et l'illustration. Sur le tableau des autorisations budgétaires, je voulais simplement que nous puissions voir l'écart qui existe entre le total des autorisations d'engagement (AE) présentées (290 millions d'euros) et le total des crédits de paiement – ce que nous prévoyons de décaisser durant l'exercice. Cet écart se situe principalement dans les investissements. Il est lié au plan de relance, ce que nous prévoyons d'engager et que nous décaiserons dans les années ultérieures, puisque, là-dessus, nous avons une contrainte, celle de vraiment engager les crédits avant le 31 décembre 2021, ensuite la réalisation avant le 31 décembre 2023. Le total des recettes, toutes enveloppes confondues, s'élève à 278 millions d'euros, donc une augmentation de 8 % par

rapport au budget initial 2021. Le total des dépenses à décaisser, qui comprennent aussi les investissements (283,4 millions, soit +7,5 % par rapport au budget initial 2021), ce qui nous amène à un solde budgétaire de -5,3 millions, lié au décalage de ces opérations sur plusieurs années. C'est donc finalement une réduction du déficit budgétaire par rapport à ce qui avait été prévu lors du budget initial, où le solde budgétaire était à -7,1 millions.

S'agissant de l'équilibre financier, nous retrouvons le solde budgétaire à -5,3 millions. Nous allons avoir également, comme autre impact dans la trésorerie, toutes les opérations purement comptables, notamment la TVA, les avances sur un certain nombre de contrats, ou ce que nous appelons des opérations pour compte de tiers, qui sont des dispositifs financés par l'État et sur lesquels nous appliquons les décisions sans avoir de marge de manœuvre (comme certaines bourses), et qui influencent cette trésorerie favorablement cette année, à hauteur de 3,9 millions. La somme de l'impact trésorerie des opérations budgétaires et de l'impact de trésorerie des opérations non budgétaires, qui sont celles que je viens de citer, nous amène à une variation de trésorerie globale de -1,4 million, mais c'est une baisse de cette variation de trésorerie puisque, initialement, nous l'avions prévue en budget initial à -2,3 millions.

Nous retrouvons le reste à payer dans le tableau de synthèse. Je vous ai montré tout à l'heure, dans le tableau des autorisations budgétaires, que nous avons un écart entre ce que nous prévoyons d'engager, donc de commander, et ce que nous prévoyons de décaisser. Nous avons un reste à payer, initialement, de 33,3 millions, auxquels viennent s'ajouter les 7 millions de reste à payer au titre de 2020, ce qui nous amène à un reste à payer final à 40 millions. C'est tout ce que nous devons payer sur les années qui viennent. Je rappelle que les autorisations d'engagement ont vraiment une portée pluriannuelle.

Nous allons voir le compte de résultat de manière illustrée. Pour mémoire, lors du budget initial, nous avons une prévision de résultat nul. Seulement, il convenait de prendre en considération la reprogrammation de la subvention qui nous avait été versée en fin d'année 2020 pour vaccins, comme le disait tout à l'heure Lamine. La prise en compte de cette reprogrammation nous a amenés à un déficit, puisque c'est un prélèvement de fonds de roulement, mais il devait être présenté comme cela. Vous aviez un déficit, autorisé par le rectorat, de 3 millions d'euros. Nous avons reçu 3,5 millions de subventions. Nous avons considéré que 500 000 euros pouvaient être consommés en 2020 et 3 millions en 2021. Or, en 2020, il y a eu, en réalité, moins de 30 000 euros de dépenses. Nous reportons donc le reliquat en termes de ce budget rectificatif, ce qui nous amène finalement à un résultat négatif de 3,5 millions. C'est-à-dire qu'en dehors de cette reprogrammation, nous serions au même niveau que le budget initial, les produits étant égaux aux charges prévues pour l'exercice.

Le résultat, auquel vont s'ajouter les dotations aux amortissements : il s'agit donc de déduire les reprises sur amortissements pour nous amener à une CAF de près de 100 000 euros – c'est un arrondi, nous sommes très exactement à 54 000 euros. Les investissements ont été prévus, nous l'avons vu tout à l'heure, à 21 millions d'euros. Ils sont financés partiellement par cette CAF. Les subventions d'investissement, que nous avons vues tout à l'heure, sont issues du plan de relance, du contrat de plan État-Région, du Conseil départemental et autres (près de 16 millions d'euros), et pour partie par le prélèvement sur fonds de roulement, pour la différence, à hauteur de 5,3 millions. Ce fonds de roulement est moins important que celui qui avait été prévu en budget initial (pour 7,1 millions).

Le fonds de roulement, qui était initialement à près de 33 millions d'euros, prévoit de prélever -5,3 millions, ce qui nous amène un niveau de fonds de roulement après budget rectificatif à 27,6 millions, soit près de 38 jours de fonctionnement. La trésorerie initiale (59 millions d'euros), avec une variation de trésorerie que nous

avons vue tout à l'heure avec les opérations budgétaires et les opérations non budgétaires (-1,4 million). Cela nous amène à une trésorerie après budget rectificatif à 57,5 millions, près de 79 jours de fonctionnement.

Un récapitulatif des éléments qui sont soumis pour vote ou pour information, et enfin, pour terminer, le récapitulatif des éléments que nous avons vus tout à l'heure pour la délibération. Le plafond d'emploi, subdivisé en plafond État (2 585) et 186 ETPT financés de ses ressources propres, ce qui nous amène à 2 771. Les autorisations d'engagement ventilées par enveloppe. Les crédits de paiement. Enfin, un solde budgétaire à -5,3 millions, la variation de trésorerie et le résultat (-3,5 millions).

J'en ai fini avec ma présentation et je reste disponible pour vos éventuelles questions.

M. LE PRÉSIDENT – Joëlle FAURE.

Mme FAURE-DUNABEITIA – J'avais donc une question par rapport au tableau sur les personnels. Vous avez mis : « personnel permanent ». Dans les personnels permanents, nous avons les titulaires et les non titulaires. Je voulais avoir le détail entre les titulaires et les non titulaires. Permanent, cela veut dire que c'est un poste qui existe, je l'ai bien compris, mais nous ne voyons pas du tout apparaître les personnels non titulaires. Les documents que nous avons là ne correspondent pas aux derniers chiffres que nous avons eus, même en CT, etc. Nous avons donc vraiment des questions sur le détail de ce tableau. Cela nous semble important.

Mme DACOSTA – Je pensais que vous me parliez de ce document. Vous me parlez du schéma d'emploi. Nous sommes tenus de présenter le schéma d'emploi ainsi, et toutes les administrations publiques d'ailleurs, car c'est un tableau réglementaire. Cela nous contraint à présenter la ventilation des emplois entre ce qui est financé, tout ou partie, par l'État, et ce qui est rémunéré par les ressources propres. Nous sommes tenus à cette ventilation, nous n'avons pas de marge de manœuvre. Après, j'entends votre remarque. Nous pouvons tout à fait, effectivement, sur la présentation

que je fais, opérer cette distinction sur le prochain budget, entre titulaires et non titulaire.

Parce que la case « non permanents CDD » est vide. C'est notre rôle, et l'augmentation des personnels non titulaires, etc, est quand même un sujet qui nous préoccupe. C'est un sujet où il nous semble important de faire apparaître quand même, pour les administrateurs, les tendances emploi.

Un intervenant – 2 500 ETPT, nous ne sommes pas à 2 500 titulaires.

Mme DACOSTA – Non, bien sûr.

M. PELLET – Par contre, si c'est l'image que le ministère (*inaudible 3-21 :13*), pas de problème. Mais, dans les faits, nous voyons l'augmentation des postes sur ressources propres non précaires, mais nous ne voyons plus les postes de contractuels classiques, où il existe aussi un turnover. Donc nous voudrions des chiffres plus

M. BERNARDINO – En CT.

Mme DACOSTA – Oui, nous pouvons le prévoir sur la présentation pour la suite. Je note pour que nous puissions le distinguer sur les prochaines présentations.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Je voudrais vous remercier pour cette présentation et pour ces corrections, parfois importantes, apportées par rapport au BR1, qui répondent à des questions posées à l'automne dernier, notamment cette réévaluation, en augmentation, des ressources propres, qui est quand même assez prévisible, notamment la formation en apprentissage. Cela traduit aussi, je suppose, l'impact de la création d'un CFA interne – en tout cas, nous pouvons l'espérer. Toutes ces augmentations que vous avez indiquées permettent de voir un budget qui tourne. J'ai posé beaucoup de questions à l'automne dernier, en disant en même temps qu'il

existe des ressources à l'UPEC, mais il faut bien les montrer. Merci beaucoup de ces corrections qui, je pense, donnent des signaux positifs sur la santé de l'UPEC.

Cela dit, j'ai encore des questions. Premier élément sur l'augmentation des ressources de l'apprentissage : arrivez-vous à voir quelle est l'augmentation qui est due à la création du CFA en lui-même ? Arrivez-vous à voir cet impact, qui devrait normalement être positif, et en termes de trajectoire pour l'année prochaine et les années suivantes ?

M. BERNARDINO – La création du CFA interne, c'est 100 % de nouvelles recettes puisqu'il s'agissait de nouvelles formations pour l'année 2021.

Mme DE SUREMAIN – Tout à fait. C'est l'impact de nouvelles recettes et c'est le fait que c'est quelque chose qui est géré par l'UPEC. L'impact doit donc être double.

M. BERNARDINO – L'impact double, nous ne le verrons que sur le budget 2022 parce que c'est là que nous verrons la sortie du CFA Sup 2000 et l'intégration au CFA UPEC. C'est là que nous verrons le deuxième effet, qui sera la réintégration.

Mme DE SUREMAIN – Le premier effet, peut-être limité, intervient en principe dès septembre 2021. Avez-vous une idée de la trajectoire ?

Mme DACOSTA – Pas encore. C'est un peu tôt.

M. BERNARDINO – Il y a deux impacts. Nous allons avoir du mal à distinguer, peut-être, tous les impacts, parce que nous avons aussi un gouvernement qui a, dans le cadre du plan de relance, beaucoup boosté l'apprentissage. Nous allons donc aussi avoir une augmentation du nombre d'apprentis lié aussi aux aides qui sont fournies aux entreprises, ce qui a naturellement un impact sur le nombre d'apprentis, qui est aujourd'hui en hausse, pas uniquement parce que nous internalisons, mais aussi parce qu'il existe une volonté d'encourager les entreprises à prendre de l'apprentissage. Cela va donc être difficile de distinguer ce qui relève strictement du

nombre d'apprentis qui a augmenté du fait des aides et ce qui relève de l'internalisation.

Mme DE SUREMAIN – En tout cas, ce qui est intéressant, c'est de voir l'impact positif de la création du CFA interne. Ce n'est pas simplement une vue de l'esprit.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pourrions effectivement le présenter.

Mme DE SUREMAIN – En temps utile, mais ce sera intéressant.

L'appréciation de ces ressources était importante parce que nous savons bien que la question qui est posée à l'UPEC, je l'ai déjà souligné, c'est cette croissance de la masse salariale. Sur cette croissance, vous annoncez quand même une masse salariale importante. Si nous regardons le total des charges de personnel, nous sommes à 209 millions d'euros, ce qui est équivalent – je crois que c'est la première fois que cela arrive – à la subvention pour charges de service public estimée, puisque vous l'estimez en gros à 209 millions aussi. En fait, c'est une estimation puisque c'est un peu moins qui a été notifié (205 millions). Donc c'est quand même une charge très importante.

Mme DACOSTA – La dernière notification était légèrement supérieure.

Mme DE SUREMAIN – D'accord. Je ne conteste pas l'estimation que vous faites, mais nous avons quand même ici une équivalence charges de personnel avec la totalité de la subvention, donc c'est quand même un chiffre très important.

Une question que nous avons déjà posée – nous n'avons pas d'indication dans ce que vous nous donnez – concerne le fait que le ministère a financé des places, et nous savons que les postes en IUT – 60 ou 70 maintenant, j'ai un peu perdu le fil – ne sont pas complètement financés. Comment financez-vous le delta puisque la subvention pour charges de service public ne permet pas de couvrir le coût de ces postes ?

Mme DACOSTA – Ce qui n'est pas financé par la subvention pour charges de service public le sera par les autres ressources propres.

Mme DE SUREMAIN – Ce que nous vous demandons, c'est peut-être de détailler un peu. Pour l'instant, la taxe sur les ressources propres des composantes est de 20 % (30 % au-delà d'1 million) et va au « central » (*inaudible 3-26 : 49*) de l'université. Elle est redistribuée après. Quelque chose serait à mettre en place. Ce sont des engagements qui ont été pris plusieurs fois, que l'on trouve dans les PV de CA. Il faut effectivement qu'il y ait une compensation, un financement de ce delta de besoin en masse salariale. Nous vous repons donc la question.

M. NAMANE – Effectivement, Marie-Albane, merci pour la question, qui avait déjà été posée et à laquelle des éléments de réponse ont été apportés dans le sens où, oui, les différents projets dans lesquels nous nous sommes inscrits – tu as évoqué le plan IUT ainsi que les autres augmentations de capacité de façon générale – ne sont pas financés totalement par la dotation. C'est une information que nous avons au départ. Lors du déploiement justement de ces plans (plan IUT) et des augmentations de capacité, l'idée était de compenser le delta par l'augmentation de l'apprentissage. Automatiquement, dès qu'une composante crée une nouvelle formation en apprentissage, de façon générale et particulièrement pour le plan IUT, un prélèvement est fait par l'université dans le cadre de notre modèle économique – nous parlons du delta, je ne parle pas de la totalité des recettes, puisque nous parlons en marginal –, et le delta des recettes reviendra à l'université et compensera justement cette partie de la masse salariale qui n'est pas assurée par le financement État. Bien entendu, charge aux différentes composantes de supporter la charge directe des enseignements, donc des vacataires, sur leurs propres ressources propres. L'équilibre devrait plutôt être apprécié au niveau de l'université, puisque, rappelez-vous, donc cela fait plus de deux années que nous parlons de modèle économique, et l'argument qui revenait systématiquement et qui correspond à une réalité, c'est la subsidiarité

des différentes composantes. Toutes les composantes ne peuvent pas générer le même volume de ressources propres. L'idée serait donc que cette génération de ressources puisse ruisseler de celles qui en génèrent le plus sur les autres composantes et, ainsi, assurer l'équilibre général de l'université.

Mme DE SUREMAIN – Nous attendons des choses un peu chiffrées. La question est effectivement la suivante : ce delta est-il financé par la taxe 20 %-30 % sur les ressources propres qui existe déjà et correspond au « régime général », (*inaudible 3-29 : 37*) ou est-ce un flux supplémentaire, distinct, qui s'ajoute à cela

M. DEHAN – Simplement pour compléter les propos de l'assesseure. Une partie de ce delta est compensée par des ressources propres, voire par des subventions, par ailleurs, de fonctionnement. Mais vous avez raison : de toute façon, en matière de trajectoire de masse salariale, il faut que nous soyons particulièrement attentifs, notamment dans le cadre des financements totalement liés à un plan particulier – nous avons cité le plan IUT ou la réforme des études de santé. Nous avons encore un gros travail pour bien vérifier que les dotations qui nous sont allouées sur une année N soient bien, comme cela se dit dans le jargon fleuri du ministère, soclées et intégrées au socle de financement de la subvention pour charges de service public global. Là, en lien avec évidemment la Direction, la DAF et la Direction des ressources humaines et avec l'arrivée, notamment, de notre nouvelle DRH, nous allons vraiment nous mettre au travail pour vraiment être beaucoup plus fins, sur ces éléments de trajectoire financière, notamment sur la masse salariale, étant donné le poids qu'elle représente dans le total des dépenses.

M. BERNARDINO – J'ajouterai que le travail n'est pas simple, parce que quand cela passe en soclage, nous n'avons pas le détail de ce qui est rentré dans le soclage. Nous avons juste la nouvelle somme soclée.

M. DEHAN – Tu te souviens des tableaux ?

M. BERNARDINO – Non, cela n'a servi à rien. Il est donc assez difficile d'identifier réellement ce qui a été mis dans le soclage et ce qui a été supprimé par le ministère au passage.

Mme DE SUREMAIN – J'ai une autre question, mais s'il est question du report sur cet aspect-là, je la poserai après.

M. BERNARDINO – Non, vas-y.

Mme DE SUREMAIN – Sur les questions de personnel, je ne vais pas creuser plus loin, je signale simplement qu'au compte financier, l'année dernière, au mois de mars, nous n'avions pas eu le tableau de bilan des emplois consommés. Nous avons juste eu la reconduction du prévisionnel au BI. Ce serait intéressant d'avoir quand même ce tableau, qui est en principe obligatoire et qui aurait dû être présenté au compte financier. Pour un prochain CA, cela permettra de suivre notamment et sans doute de répondre aux questions posées.

Je regrette que nous n'ayons pas à disposition la ventilation par service et par composante, non pas au niveau des recettes, mais des dépenses. Je sais que ce n'est pas obligatoire, mais nous l'avions fait les années précédentes, et c'est quand même utile. Cela permet de voir un peu comment les recettes et les dépenses sont ventilées. Là, avec le tableau 3, qui permet de voir effectivement les dépenses par destination, nous voyons, de façon très synthétique et globale, qu'en formation, c'est la formation initiale et continue de licence qui augmente (4 millions d'euros sur 5 millions au total en formation). C'est donc la licence qui bénéficie de cette augmentation des dépenses de formation. En recherche, d'après ce tableau 3, c'est effectivement la recherche en sciences de la vie, biotechnologie et santé, pour 7 millions sur un total de 8 millions d'euros. Ensuite, les dépenses immobilières dont vous nous avez parlé.

C'est la vision globale à l'échelle de l'université, l'image que nous sortons. Il serait bien que nous puissions discuter de cela et voir les impacts de ces augmentations, peut-être par directions, services et composantes.

Enfin, deux questions avec moins d'enjeux. Dans le bas du tableau 6, vous nous notez un montant de fonds de roulement à 25 millions au BI 2021. Or, au BI 2021, le fonds de roulement que vous nous avez présenté était de 17,9 millions. Pourquoi sommes-nous passés de 17,9 à 25 ? De même pour la trésorerie dans le tableau 6 que vous nous donnez aujourd'hui. La trésorerie, pour le BI 2021 est présentée à 56 millions et nous avait été présentée à 48 millions en BI.

Mme DACOSTA – Je vais vérifier.

Mme DE SUREMAIN – Le chiffre de 17 millions était surprenant. Là, je vois que c'est corrigé à 25 millions. Est-ce une correction complète ? Si c'est une correction, il faut la reporter aussi sur le tableau 10.

Mme DACOSTA – Nous allons vérifier. Vous parlez vraiment du budget initial et pas de l'exécution qui a été présentée en mars ?

Mme DE SUREMAIN – Tout à fait.

Mme DACOSTA – D'accord.

Mme DE SUREMAIN – Je relis le tableau. Les grandes masses aident à voir.

M. BERNARDINO – Éric.

M. PELLET – Ma demande, plus qu'une question, ira un peu dans le sens de la dernière remarque de Marie-Albane. Tout le monde a parlé de trajectoire budgétaire. Je pense que, pour le jugement des administrateurs, ce serait bien qu'en fin de présentation du BI ou du BR, nous ayons justement un tableau comparatif, par exemple, des grandes enveloppes : évolution du fonds de roulement sur les dernières années, évolution de la trésorerie sur les dernières années, éventuellement les grandes

enveloppes du dernier tableau récapitulatifs du diaporama. Ce serait vraiment un tableau de bord partageable y compris avec les non-spécialistes du budget. Cela permettrait de voir pour le coup cette trajectoire dont tout le monde parle. Parce que, là, nous avons le nez sur 2020 ou sur 2021. Un fonds de roulement par exemple, par définition, c'est fait pour rouler. Il y a des entrées, des sorties, des moments où nous reversons et des moments où nous prélevons. Le fait qu'il y ait un prélèvement, en soi, n'est pas problématique, mais qu'il y ait une mémoire. Je sais bien que chaque administrateur pourrait chercher dans ses documents des années précédentes, mais il serait bien qu'il y ait un tableau comparatif des années où, par exemple, pour le fonds de roulement, nous puissions voir à quel moment nous avons reversé sur le fonds de roulement et à quel moment nous avons prélevé. C'est un outil d'évaluation, une sorte de tableau de bord que je demande pour tous les administrateurs.

M. DEHAN – Je regarde à la fois la responsable financière et le comptable. Nous avons ces éléments en termes d'exécution dans le rapport de gestion – je ne sais plus quel est le terme à l'UPEC, mais en tout cas l'équivalent du compte financier –, avec la profondeur sur un certain nombre d'agrégats, j'imagine. Nous pourrions constater le résultat de l'exercice, le niveau du fonds de roulement comptable, etc. Tout cela figure dans le compte financier, dans le rapport année après année.

M. MOITON – Vous l'avez eu au compte financier au mois de mars. Cela apparaissait très clairement dans le tableau.

M. DEHAN – Quelle profondeur avons-nous, Gilles ? Au moins trois ans, quatre ans ?

M. MOITON – Cela doit être trois ans.

M. DEHAN – Cela doit être trois ans, réglementairement, sur les grands agrégats, mais nous sommes bien sur l'exécution, dans le compte financier. Faire l'exercice en termes de prévisionnel, que ce soit du BI ou du BR, parfois avec les variations assez importantes ou les rectifications en fonction des notifications de subventions, ou,

notamment pour le fonds de roulement, de l'ajustement du programme pluriannuel d'investissements que nous avons fait et sur lequel nous sommes encore en train de travailler, c'est un peu moins pertinent. Par contre, chaque année, de façon certaine, au mois de mars, nous avons le retour sur trois ans des grands agrégats. Il me semble, Gilles, aussi, que nous avons l'analyse du fonds de roulement, au-delà du strict fonds de roulement comptable, et notamment du fonds de roulement réellement disponible et libre d'affectation, semble-t-il. Je crois que nous l'avons.

M. MOITON – Oui, nous le faisons, mais nous ne l'avons pas, jusqu'à présent, mis à la disposition des membres du CA.

M. DEHAN – Nous disposons de ces éléments chaque année, mais vous avez raison. Et ce qui serait encore plus intéressant, ce serait d'avoir le coup de rétroviseur et, par contre, de vous présenter aussi des trajectoires prospectives.

M. PELLET – Nous les avons eues.

M. DEHAN – Non, puisque Mme de SUREMAIN en parlait par rapport à la masse salariale, c'est extrêmement important. Par contre, pour ces grandes trajectoires, et je parle là devant le représentant du rectorat, toute la difficulté, c'est qu'autant nous pouvons nous projeter sur des prévisions de ressources propres, des prévisions de dépenses dans tel ou tel domaine, mais nous n'avons par contre pas beaucoup de visibilité – mais M. SEBAG n'y peut rien – sur le niveau de la subvention pour charges de service public. C'est juste un élément qui représente plus de 80 à 85 % de nos ressources... C'est vrai que nous allons être amenés à faire l'exercice dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion avec la tutelle. Dans mon établissement précédent, nous avons toujours la malice de mentionner auprès des autorités de tutelle qu'il nous était demandé un exercice dans lequel une grande partie de l'exercice, en tous les cas des données, n'était pas présente. C'est-à-dire que je suis incapable de savoir comment va évoluer cette subvention. C'est un vrai problème.

M. LE PRÉSIDENT – Joëlle FAURE.

Mme FAURE-DUNABEITIA – J'avais deux autres questions. Dans le dialogue syndical actuel avec notre ministère, ce dernier n'arrête pas de nous dire que les ressources sont allouées à l'université, pour cette fin d'année. Mais comment apparaissent-elles actuellement ? Apparaissent-elles vraiment ? Est-ce vrai ou non ? Est-ce que cela arrive ? Apparaissent-elles aujourd'hui sur le BR ? Comment et sur quelle destination ? C'était la première question, parce qu'un petit souci demeure sur ce dialogue. Si ce n'est pas le cas, c'est à nous, en tant qu'administrateurs et organisations syndicales, de faire remonter à notre tutelle que nous ne voyons pas apparaître concrètement sur nos budgets ces éléments.

La deuxième question était sur le fond, sur le taux d'exécution sur le BR 1. Après cette pandémie, où la période a été assez compliquée, où certains projets sont tombés ou ont été reportés, allons-nous arriver à exécuter l'ensemble des objectifs que nous avons fixés en BR 1, et quelles sont les possibilités lorsque nous sommes sur des projets non pluriannuels ? Je l'analyse un peu ainsi : la pandémie peut revenir. Nous arrêtons l'établissement, celui-ci ne fonctionne plus. Nous arrêtons des projets, que nous n'avons pas forcément réfléchis en pluriannualité et dont les reports budgétaires sont compliqués. Donc comment, aujourd'hui, notre établissement, peut-être pour le prochain budget, est-il accompagné pour construire plutôt un budget pluriannuel qu'un budget annuel ? C'était mes deux questions. C'est par rapport à ce qui s'est passé. Allons-nous encore mettre tout ce que nous n'avons pas consommé en fonds de roulement ? Comment allons-nous faire ? Ce sont des questions très pratico-pratiques de citoyen, pas de comptable. Le budget est pour le fonctionnement de l'établissement.

M. BERNARDINO – Je vais peut-être m'avancer, et je laisserai ensuite Frédéric peut-être prendre sa casquette de DGS et prédire la commission DGS, mais une discussion

est effectivement en cours pour que la reprise sur le fonds de roulement pour du fonctionnement s'assouplisse. Cela permettrait d'envisager des fonctionnements en pluriannualité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Dès l'instant où nous voulons prendre de l'argent sur le fonds de roulement, il faut forcément que ce soit pour de l'investissement et non pas pour du fonctionnement.

M. DEHAN – Tu as raison Amilcar. Aujourd'hui, le décret financier est bien celui-là. Sauf exception, lorsque nous discutons avec notamment le rectorat, pour faire court, qui peut autoriser exceptionnellement aujourd'hui des remontées du fonds de roulement pour du fonctionnement. Par contre, un projet de réforme du décret financier des universités a été transmis cet été. Il est en train de tourner. L'association des DAF en a été destinataire. Je n'ai pas encore regardé, Hélène, mais je crois qu'il y figure peut-être quelques éléments d'évolution autour de la capacité pour les établissements de pouvoir – pour le dire très grossièrement – reporter des crédits, quelle que soit leur nature, et indépendamment de cette obligation actuelle d'investissement. C'est vrai que c'est pénalisant. Je vais vous donner des exemples très concrets. Parfois, le ministère nous notifie, au travers de subventions pour charges de service public, des sommes considérables en fin d'année. Cela s'est passé spécifiquement l'année dernière, au mois d'octobre ou au mois de novembre, où nous avons une grosse subvention, notamment dans le cadre des travaux du VRI. Cette subvention, nous la budgétions au mois de novembre, nous ne pouvons pas la consommer, mais étant donné que c'est de la subvention pour charges de service public, elle retombe comptablement dans le fonds de roulement et, logiquement, nous ne pourrions l'utiliser que comme investissement. Nous avons donc été en négociation avec le rectorat, de manière à pouvoir réajuster les choses, mais c'est vrai que ce n'est effectivement pas très satisfaisant. Il existe des artifices comptables – je ne vais pas rentrer dans la technique –, nous pouvons faire de petites enveloppes prévisionnelles qui permettent de faire face et d'attendre les reports de crédit, etc.,

mais c'est un peu du bricolage et de l'artisanat, et ce n'est effectivement pas très satisfaisant. Je ne sais pas quand le décret sortira – peut-être M. SEBAG a-t-il plus d'informations ? Il est en train de tourner dans les associations métiers, comptables, DAF et cela pourrait peut-être permettre de nous faciliter la vie.

Un autre élément. Vous évoquiez des sommes que le ministère aurait octroyées. Je n'ai pas très bien compris.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Suite à la loi LPR.

M. DEHAN – Ah, d'accord !

Mme FAURE-DUNABEITIA – Il y a aussi sur les réajustements des points d'indice... Je ne sais ce qui va être octroyé. Je ne sais pas comment va être gérée la partie mutualiste, puisque nous sommes en plein dialogue sur la prise en charge des mutuelles par l'employeur. Il va y avoir les 2,50 euros pour le télétravail. Il y a plein de petites choses sur la masse salariale.

M. DEHAN – J'entends bien. À ma connaissance, quelle est la situation aujourd'hui ? Très bon exemple, les 2,50 euros : il n'y aura pas un sou. C'est clair et net, il n'y aura pas de financement. Donc dans un établissement comme le nôtre, cela peut représenter entre 100 à 150 keuros par an. Mais c'est la maison qui paye.

Autre chose, le financement de la protection sociale complémentaire pendant une période transitoire à compter de l'année prochaine, je crois que ce sera autour des 15 euros par mois, etc. Cela, par contre – ouf ! –, *a priori*, le ministère a quand même compris qu'il fallait la financer, parce que, là, nous ne nous en sortirions pas, mais nous n'avons pas d'éléments. Sur la LPR, un certain nombre d'annonces relèvent – et c'est logique après tout, je ne fais pas de politique – d'un discours et d'une communication politique qui ne s'est pas encore traduite de façon concrète, d'un point de vue réglementaire – tous les textes sont très loin d'être sortis, notamment autour de l'évolution et de la refonte des grilles, notamment des maîtres de

conférences, mais pas que, etc. –, et les crédits ne sont pas encore notifiés. À l'heure où nous nous parlons, nous travaillons à partir de ce que le ministère appelle une « notice intermédiaire ». La définitive est en décembre, avec les rectificatifs en plus : vous ne pouvez pas l'utiliser.

Par rapport à la LPR, et notamment, nous avons eu l'occasion d'en discuter ensemble, par rapport à l'indemnitaire BIATSS, par exemple, il n'existe rien pour l'instant. Enfin, pour être honnête, il doit y avoir 30 000 euros. Le repyramidage de la filière BIATSS, c'est 2 970 euros. Il existe donc un *gap* entre le discours et la communication politique. À ce stade, je ne dis pas qu'il n'y aura pas des crédits. Il y a quelques petits moyens complémentaires pour les labos, mais c'est ridicule – c'est 60–70 keuros. Pour tout ce qui relève, pour l'instant, notamment de la refonte de l'indemnitaire des personnels enseignants, là encore les textes ne sont pas parus. Il n'existe aucun accord national, ce qui fait que nous avons des notifications de crédit que, pour l'instant, nous ne pouvons pas utiliser parce que nous ne pouvons pas les utiliser en l'absence de réforme des dispositifs réglementaires.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade. Sinon, je n'ai pas connaissance de financement complémentaire hors LPR, qui pourrait venir abonder notre budget.

Mme FAURE–DUNABEITIA – Donc nous avons quand même bien des notifications de crédits, mais nous ne les avons pas vus apparaître.

Mme DACOSTA – Habituellement, nous ne détaillons pas les notifications de crédit. Cela fait simplement l'objet d'une ligne « subvention pour charges de service public », qui intègre tous les dispositifs que nous pouvons avoir, puisque s'il fallait les détailler, il y en aurait plusieurs pages. L'estimation que nous avons faite de la subvention pour charges de service public intègre tous les dispositifs présentés dans les notifications que nous recevons à la forme initiale ou à l'intermédiaire et en prévision de celles à venir qui arrivent en décembre pour la définitive.

M. BERNARDINO – Certaines des sommes évoquées par le DGS étaient déjà intégrées dans le BI.

M. DEHAN – Tout à fait.

M. BERNARDINO – Ils n'apparaissent pas forcément sur le BR.

Mme FAURE-DUNABEITIA – C'est important pour nous, en tant qu'organisations syndicales, de le savoir, de comprendre où ces notifications apparaissent, parce que nous faisons le lien, dans les négociations nationales, sur les évolutions. Les discussions nationales sont nombreuses actuellement. C'est important de le voir apparaître sur les budgets. Nous ne voyons jamais l'augmentation indemnitaire, demandée depuis longtemps. Nous ne voyons pas apparaître des choses qui sont importantes pour les personnels. Une présentation un peu plus détaillée permet aussi de revenir auprès d'eux.

M. LE PRÉSIDENT – Nous n'avons pas de notification définitive. Nous verrons, mais c'est vrai que, c'est le cas également à la CPU, pour le moment beaucoup des textes ne sont pas calés, ne sont pas sortis. Nous ne pouvons pas tout détailler, y compris la revalorisation – et fort heureusement – des doctorants, etc., sur laquelle, pour le coup, nous avons effectivement une petite enveloppe, mais qui est assez ridicule. Nous verrons cependant comment nous pouvons la ventiler. De toute façon, c'est là encore l'établissement qui s'engage plus. Cela part dans ce sens-là. Nous verrons un peu le delta sur lequel nous pourrions être accompagnés, qui n'est pas totalement clair vu que c'est une trajectoire pluriannuelle. Voilà. Donc nous aurons les choses en décembre, une fois de plus, et encore peut-être pas complètes. Nous pourrions donc revenir en décembre en discussion – mais tout à fait d'accord – sur l'indemnitaire BIATSS.

M. BERNARDINO – Ou la loi Oré, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT – Ou la loi Oré.

M. BERNARDINO – Gilles MOITON voulait s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, Gilles peut-être ?

M. MOITON – Pour répondre à Marie-Albane concernant le fonds de roulement et la différence entre le BI et le BR. C'est assez important de le savoir. Quand vous votez le BI, en décembre 2020, vous ne connaissez pas encore le compte financier définitif, bien évidemment, de l'année 2020. Nous sommes donc partis du prélèvement du budget (*inaudible 4-19 :50*) au budget rectificatif n° 2, pour dire que nous estimions que ce qui était prévu au budget rectificatif n° 2 + ce qui va être prélevé au budget initial 2021 fera 17 millions de stock. Or, dans la réalité, comme nous le savons très bien, le plan d'investissement n'a pas été réalisé en totalité. Ce qui est donc important, c'est le compte financier 2020, qui nous a donné un montant définitif de fonds de roulement. C'est à partir de ce montant définitif de fonds de roulement que nous avons corrigé le prélèvement sur le budget initial. Il n'y a pas de tour de passe-passe ni rien du tout. C'est simplement qu'au moment du budget initial, nous ne connaissons pas encore le fonds de roulement définitif au 31 décembre, puisque nous le votons avant cette date. Certes, 25 millions et 17 millions, ce n'est pas la même chose, et cela peut induire en erreur.

M. LE PRÉSIDENT – Peut-être une dernière question, puis nous avancerons, car c'est très technique, là.

Mme DE SUREMAIN – Je ne sous-entends pas qu'il y ait un tour de passe-passe. Je parle juste de mettre en cohérence les données. Je comprends que vous ayez estimé le fonds de roulement à 17 millions en BI, et c'est bien de le corriger en BR, mais, dans les chiffres que vous reportez, vous mettez 25 millions au montant BI 2021, dans le document 6.

M. MOITON – Non. Nous le corrigeons par rapport au compte financier. C'est la maquette qui est donnée par le ministère des Finances. Nous sommes obligés de

reprendre cette maquette. Il n'y a pas de volonté de passer de 17 à 25. Nous partons d'une estimation, et après nous prenons le chiffre définitif. C'est quand même mieux de prendre le chiffre définitif qu'une estimation qui ne représente rien.

Mme DE SUREMAIN – Je n'ai pas de problème avec le fait que vous fassiez une correction au fonds de roulement. Simplement, il faut la faire partout. Si vous corrigez le chiffre que vous retenez pour le BI 2021 – nous avons voté autre chose, mais peu importe, c'était pour information, d'ailleurs, et pas pour vote –, il faut le corriger partout. Si c'est bien 25 millions, ce qui paraît plus logique et plus plausible, il faut le corriger aussi dans le tableau 10, où vous avez laissé 17 millions. C'est tout ce que je dis.

M. DEHAN – C'est juste que nous avons corrigé à un endroit et pas à l'autre.

Mme DE SUREMAIN – Voilà. Donc, là, il faut juste harmoniser, mettre en cohérence, parce que nous nous disons que c'est 25 et non plus 17.

M. DEHAN – Nous l'avons entendu. Il faudrait le rapporter au tableau 10.

M. BERNARDINO – Je vous propose que nous puissions passer au vote du budget rectificatif unique sur l'année 2021. Les procurations.

Mme HMAMOU – M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à M. THÉVENET, M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON, Mme LANGLOIS a donné procuration à M. THAUVRON, Mme RUBENS a donné procuration à M. THÉVENET, M. LIGNEUL a donné procuration à M. DELBÉ, Mme CASCONÉ a donné procuration à Mme FAURE, M. TROUMI a donné procuration à Mme CLÉMENCEAU, Mme NOWARK a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ, Mme BEAULNES-SERENI a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ, M. BAZIN a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER, Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN et M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. DELBÉ.

M. BERNARDINO – Merci Fadoua. Nous allons donc voter. Qui vote contre ? Procuration contre ? Qui s'abstient ? Procuration abstention ? Donc vote à l'unanimité des budgets rectificatifs. Je vous remercie et je vous remercie encore l'agence comptable et la responsable financière d'avoir fait ce travail qui a un peu empiété sur l'été.

Les budgets rectificatifs sont adoptés à l'unanimité.
--

3. PATRIMOINE

3.1. Point d'étape des travaux et acquisition en cours

M. BERNARDINO – Je vous propose que nous continuions à avancer avec Raphaël, que j'ai vu, qui va venir faire la présentation effectivement du point d'étape des travaux et acquisitions en cours.

M. GREFFE – Bonjour à tous. Donc, aujourd'hui, je vais vous présenter quelques opérations. Nous avons déjà eu l'occasion de faire des points d'avancement sur nos projets CPER/plan de relance. Aujourd'hui, je vous présente un point d'avancement sur la restructuration de la dalle et le plan de relance.

S'agissant de la restructuration de la dalle. Je vais vous montrer quelques images, sachant qu'aujourd'hui, nous sommes en fin de conception. Il reste encore des choses à valider. Nous avons un comité de pilotage le 20 septembre prochain, et d'ailleurs plusieurs membres de ce comité de pilotage sont ici. Je vais vous montrer quelques images, mais elles seront présentées au comité de pilotage. Bien sûr, il y aura une validation de tout cela, mais vous verrez que, là, les études ont bien avancé. Nous allons, à ce comité de pilotage, valider un certain nombre de choses dans la

conception. Surtout, l'enjeu de ce projet est de pouvoir réaliser les travaux en milieu occupé. Tout l'enjeu sera de phaser, d'organiser ces travaux.

Je rappelle, concernant cette dalle, qu'il y a un gros travail sur la structure, sur l'étanchéité. Il faut démolir, reconstruire une partie de la dalle, la surface, et travailler sur la structure au niveau du parking. Bien sûr, il existe surtout un enjeu d'attractivité, d'image à donner pour ce campus centre. Cela veut dire végétaliser en partie, créer des lieux de vie, laisser suffisamment d'espace aussi pour avoir différentes manifestations tout au long de l'année.

Donc je vais vous montrer ces images. Là, vous avez en fait le dessin. Il manque un petit morceau de la dalle nord sur ce dessin. Vous avez en fait toute la proposition – que le comité de pilotage découvrira le 20 – de végétalisation et de béton de différentes couleurs. Là, les couleurs sont un peu fortes, mais elles seront évidemment un peu différentes avec les échantillons, qui seront d'ailleurs présentés au comité de pilotage. Vous voyez différents aménagements paysagers et de représentation des différents espaces. Je vais vous montrer ce que cela donne côté Est. Ici, c'est l'arrivée depuis la passerelle. Là, à droite, vous avez le restaurant universitaire et, à gauche, le bâtiment L. De l'autre côté, à l'ouest, une vue de dessus, où vous avez, en bas à droite, la bibliothèque universitaire, en face le bâtiment P et, un petit peu plus haut, la dalle centre.

Voilà donc comment se dessine ce projet, avec un travail en cours sur l'organisation des travaux, dont nous discuterons le 20 septembre avec le comité de pilotage, et un démarrage des travaux prévu en mars-avril 2022, jusqu'à l'été 2024. C'est cette organisation-là que nous devons finaliser avec le maître d'œuvre, ce phasage-là, de façon à consulter les entreprises maintenant assez vite de façon à être prêts à démarrer les travaux en mars-avril prochain.

Vous avez peut-être des questions sur ce projet. Je vous laisse réagir. Nous en avons déjà parlé, mais là, il était, je crois, important que vous commenciez à voir cette concrétisation avec quelques images

M. PELLET – Ce ne sont pas des questions, mais quelque chose que j'ai envie de dire. Dans cette assemblée, il y a deux ans, j'étais intervenu de manière très critique, pour le moins, à l'égard du projet de réfection de la dalle tel qu'il se présentait et de la façon de le mener. À la suite de cette séance un peu houleuse, le Président a décidé de créer un comité de pilotage, qui réunit des membres élus du Conseil d'administration, élus des personnels et élus des étudiants, les doyens des composantes les plus concernées par les travaux et l'administration. Je tiens à dire que je trouve que la façon dont cela se passe dans ce Covid est un modèle de ce que devrait être toute concertation engageant démocratiquement la communauté. Je remercie Raphaël GREFFE de la façon dont il l'a conduite. Les rapports avec l'architecte sont très bons. Il existe une vraie écoute aux propositions, une vraie souplesse. Je tiens à le dire, et je pense que Raphaël GREFFE y est pour beaucoup.

Pour ma part, j'avais fait une proposition qui était d'étendre la dalle jusqu'au bâtiment P. J'aurais bien aimé que cela se fasse, mais cela n'a pas été retenu. Ce n'est pas grave – c'est un lieu de concertation et de recherche du consensus, de l'équilibre –, mais je tiens à dire tout le bien que je pense de la façon dont ce comité de pilotage est conduit, d'autant plus que j'avais été assez virulent il y a deux ans.

M. GREFFE – Merci. S'il n'y a pas d'autre remarque ou question, nous passons plan de relance. Là, nous avons une dynamique à bien suivre puisque nous avons des délais très courts entre le feu vert de début d'année, aux alentours de février, et l'obligation de notifier les contrats de travaux. Cette fois-ci, c'était au départ décembre et, finalement, c'est ramené à octobre. Cela nous laisse quelques mois pour programmer, lancer la consultation pour désigner un maître d'œuvre, réaliser les études de maîtrise

d'œuvre, faire des déclarations de travaux au permis de construire et consulter les entreprises. C'est assez particulier et c'est très bien puisque cela permet d'installer une bonne dynamique pour mettre à niveau notre patrimoine.

Je rappelle les opérations. Nous avons deux opérations qui sont liées au contrat de plan État-Région 2021-2027, qui sont les projets Fontainebleau et Vitry, et trois opérations sur le campus centre, de rénovation énergétique de la bibliothèque, de la Maison des étudiants et des amphithéâtres qui sont accolés au bâtiment I. Ce sont les projets qui ont été retenus. Où en sont-ils ? Pour le campus Fontainebleau, je vous ai mis le plan de la caserne Damesme. Nous avons ce grand projet, présenté dans le CPER, de restructuration de cette caserne pour accueillir tout le campus Santé, IUT, l'École d'études politiques et aussi le Crous, et peut-être un peu la ville. En tout cas, les trois partenaires travaillent ensemble sur ce grand projet. L'arbitrage du CPER devrait être d'ici décembre. Dans l'attente, en tout cas, nous avons engagé des études de programmation pour bien définir les besoins et être prêts, si l'arbitrage est favorable, à engager les études de maîtrise d'œuvre. Il a été acté par l'État, d'ailleurs, que nous puissions intervenir sur la partie qui est entourée en rouge. Ce terrain nous a été donné : une convention d'utilisation a été signée avec Bercy de façon à ce que nous puissions déjà rénover cette partie-là afin que l'École internationale d'études politiques puisse s'implanter dans ces bâtiments dès la prochaine rentrée, en septembre 2022. Le financement est double, grâce au plan de relance et grâce au Département. C'est une opération qui est en cours de travaux. Le désamiantage de ces bâtiments a été réalisé, une phase curage est en cours et les travaux de rénovation vont s'enchaîner à partir d'octobre jusqu'à août 2022. Je vous montre les bâtiments, l'état existant et le projet, qui consiste à la réhabilitation de ces deux bâtiments, évidemment avec une transformation en bâtiment recevant du public, ce qui implique des créations d'escaliers notamment, et puis un aménagement paysager au cœur, sur

la courette, avec une petite vue d'architecte de ce que sera le site à l'issue des travaux. Voilà pour ce premier projet.

Ensuite, les trois projets de rénovation énergétique sur ces bâtiments (bibliothèque, maisons des étudiants et amphithéâtre). C'est axé sur le clos couvert. Il y aura une isolation thermique, un changement des menuiseries, un travail sur les installations de ventilation sur ces trois bâtiments. Là aussi, nous finalisons les études, avec un planning un petit peu plus long, puisque le précédent projet à Fontainebleau avait démarré un peu avant. Ici, nous sommes sur des travaux en 2022-2023, à programmer, bien entendu, dès que nous aurons les entreprises.

Enfin, le campus des métiers de la santé et de l'IUT à Chérioux. C'est un projet plan de relance relié à ce projet CPER. Vous voyez ici deux bâtiments que l'université va acquérir. Une promesse de vente a été signée en juillet. Sur la partie supérieure gauche, collé à ces bâtiments, c'est l'IUT. Donc vous avez le bâtiment en peigne, qui est l'ancien bâtiment de l'IUT, et, en face, de l'autre côté de la cour, un bâtiment de chimie qui est beaucoup plus récent. Et donc, collé à ces deux bâtiments, l'université avait souhaité acquérir, pour développer évidemment ses activités et créer un véritable campus, puisque nous avons ce petit bâtiment, que nous appelons le pavillon clocher – il a une forme de clocher –, qui permet de refermer cette cour, et ce bâtiment en forme de trapèze juste à côté. Ces deux bâtiments permettent d'étendre ce campus, d'avoir une dimension plus campus et d'avoir des activités, notamment de vie étudiante, que nous pouvons développer. Cela permet d'avoir 5 800 mètres carrés supplémentaires.

Cet achat – nous en avons déjà parlé – sur fonds propres se traduit finalement par un plan de relance sur le clocher. C'est donc, évidemment, un très bon signe de l'État sur cette opération et opération CPER. Le plan de relance nous permet de rénover ce pavillon clocher. Là, pareil, nous sommes en consultation des entreprises pour

pouvoir démarrer à la suite, en 2022–2023, les travaux. La seconde phase pour le bâtiment trapèze est présentée au CPER 2021–2022. Là aussi, comme pour Fontainebleau, nous avons choisi d'engager dès à présent les études de programmation de façon à gagner ce temps-là et à être prêts, une fois que l'arbitrage du CPER est officiel, à désigner un maître d'œuvre. Voilà pour cette opération. Les photos de ce pavillon en clocher. Nous voyons que c'est un très beau campus. Nous parlions tout à l'heure d'attractivité pour la dalle. Là, je crois que l'attractivité est évidente grâce à l'architecture des bâtiments, grâce aux pelouses qui sont autour. C'est un très beau site. Et voilà le trapèze.

Je finis sur le bâtiment P. Nous l'avons présenté aussi dans le cadre du plan de relance. Le projet n'avait pas été retenu. Il est présenté également dans le cadre du CPER 2021–2027. C'est le bâtiment qui est là, en premier plan. Il fait partie des grands projets de l'université dans son schéma directeur pluriannuel de stratégie immobilière, qui avait été validé par Bercy. C'est pour vous signaler que nous avons des travaux. Tout un étage a été désamianté, curé, et dont les travaux de création de laboratoire vont démarrer en novembre jusqu'à mai 2022. C'est une première phase qui a été financée, il y a quelques années, par la vente du site Saint-Maur. Le principe est que, quand une vente de terrains État intervient, Bercy récupère la moitié, donne l'autre moitié du financement au ministère concerné, qui le redistribue à l'établissement sur projet. Fin 2018–début 2019, nous avons donc présenté ce projet-là, inscrit le bâtiment P. C'est ainsi que les fruits de la vente de Saint-Maur (2,5 millions) sont affectés, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, au bâtiment P. Cela permet évidemment de financer cette première tranche, qui est très attendue par les usagers.

Voilà pour la présentation. Je vous laisse réagir, poser des questions. C'est vraiment un focus sur ces opérations imminentes en termes de travaux,

M. BERNARDINO – C'est une présentation, qui n'appelle donc pas de vote. Nous souhaitons que le CA soit informé, du fait qu'il a voté le projet. Il nous paraissait donc important, aujourd'hui, de faire un petit point patrimoine sur des gros projets qui impactent la vie de l'établissement. Je ne sais pas si quelqu'un a des questions à poser à Raphaël.

M. VALLÉE – Je suis au bâtiment P, donc cela me concerne particulièrement. Que les usagers soient dans l'attente de la réalisation de cette tranche... pour ceux qui occupent ces mètres carrés, car il n'y a pas que cet étage dans ce bâtiment. Je me pose la question. Il y avait un CPER, il y avait un grand projet : où en est ce projet ? Comment cette tranche de réfection s'inscrit-elle dans le projet final, s'il y en a réellement un ? Nous sommes dans l'attente. Il nous est demandé de faire des fiches travaux. Nous avons mis le pied sur le frein, parce que nous ne voyions pas l'intérêt, à titre personnel et en tant qu'utilisateur (*inaudible 5-12 :00*), de faire des travaux sur un bâtiment qui allait être rénové. Donc que faisons-nous comme demande de travaux actuellement ? Qu'est-ce qui pourrait être accepté ?

Nous lions un peu la rénovation de ce bâtiment à l'achat de certains gros matériels que nous ne pouvons pas racheter. Est-ce que vous dites à ceux qui vont vous faire remonter les fiches travaux de ne rien en faire, que cela ne sert à rien ? Est-ce qu'ils perdent leur temps et qu'ils n'auront rien au final ? Ou bien discutons-nous de ce qui est faisable, de ce que nous pouvons prioriser, en gardant en tête que nous aurons peut-être un jour des travaux ?

M. GREFFE – Il ne faut surtout pas se censurer dans les besoins. Dans tous les cas, avoir l'expression des besoins, cela alimente la réflexion du projet, et parce qu'avec les projets CPER, nous sommes sur cinq à dix ans si nous avons un arbitrage, en particulier pour un bâtiment qui est occupé, qu'il faut donc vider en partie. Ce sont

des montages qui sont longs, donc il ne faut pas neutraliser des aménagements qui vous sont nécessaires, parce que, là, nous sommes sur une longue durée.

Il y avait eu, il y a quelques années, avant que j'arrive, toute une étude de programmation pour ce bâtiment. Nous l'avons remise à jour dans le cadre du plan de relance. Nous étions partis sur deux ailes du bâtiment : le projet n'a pas été retenu. S'agissant du projet global présenté dans le cadre du CPER, avec un arbitrage en fin d'année :

- soit nous avons l'argent : très bien. Nous démarrons une longue opération avec un phasage et, comme c'est long, il ne faut pas se censurer sur les aménagements à réaliser aujourd'hui, parce que, sinon, cela veut dire que vous allez rester pendant des années dans le même état, ce qui est un non-sens ;
- soit nous n'avons pas l'argent et, dans ce cas-là, il va falloir que, petit à petit, l'université, sur ses fonds propres et avec d'autres financements, puisse, au fur et à mesure, restructurer ce bâtiment.

L'ensemble prend du temps.

M. VALLÉE – Justement, pour la présentation sur l'isolation thermique, vous pourriez préciser qu'il existe un projet CPER et que nous sommes dans l'attente du budget. Comme je ne voyais pas cette ligne, je me suis dit...

M. GREFFE – Non. Il fait partie des six projets présentés au CPER 2021–2027.

M. VALLÉE – J'ai bien compris, mais c'est peut-être encore plus inquiétant parce que si, au mois de décembre, il nous est dit que nous avons de l'argent pour ce bâtiment, soit nous avons quatre ou cinq ans et cela va faire comme pour Chérioux : nous allons le faire au bout de dix ans. Il faut quand même que nous réfléchissions. Notre première question est la suivante : comment cela va-t-il s'inclure dans le schéma

général ? Nous avons d'autres remarques sur le programme, qui doit revenir, pour savoir comment réorganiser.

M. GREFFE – Autant, sur certains sujets, nous pouvons aller vite parce que les choses sont assez simples à organiser, autant ceci est un des projets, comme les grands projets publics, qui s'étalera sur cinq à dix ans, parce que les premières années sont consacrées finalement à la définition des travaux, l'organisation des travaux, la recherche de lieux où nous pourrions déménager les enseignements et les équipes de recherche. C'est finalement ce qui prend le plus de temps.

Nous avons toujours trois phases dans une opération de travaux :

- une phase de faisabilité, de programmation et de recherche, justement, de locaux tampons, ce qui prend beaucoup de temps ;
- un programme de travaux, une fois que c'est figé, où nous pouvons désigner un maître d'œuvre et, plus tard, des entreprises – une fois que nous avons désigné le maître d'œuvre, c'est que les choses sont plutôt très bien connues, très bien organisées – ;
- une phase plus de conception, ensuite, qui correspond aux dernières années.

Nous aurions deux ans d'études, de maîtrise d'œuvre, et deux ans de travaux. Nous avons un temps de travail préalable pour organiser cette opération. Donc, de toute façon, si nous avons un arbitrage favorable en décembre, nous savons que nous partons sur des études. Aucune crainte n'est à avoir pour cela. Il n'y aura rien de rapide ou qui bouscule les usagers.

M. BERNARDINO – La différence par rapport à Chérioux, puisque tu évoquais Chérioux, c'est que six projets ont été déposés au CPER, mais nous n'avons essayé d'avancer que sur deux avec la programmation (Chérioux et la caserne Damesme), qui sont les deux qui ont obtenu des financements dans le cadre du plan de relance.

M. GREFFE – Et les bâtiments sont vides !

M. BERNARDINO – Ceci nous laisse penser que peut-être, dans le CPER, la dynamique va se poursuivre et que nous aurons un accompagnement aussi. Il ne s'agit pas non plus que les six projets arrivent simultanément, si nous avons les six. C'est donc bien de prendre l'avance, au moins sur ceux dont nous pensons qu'ils ont le plus de chances de réussir, de manière à être dans une chronologie un peu différente.

M. VALLÉE – Ma dernière question. Vous avez dix projets. En termes RH et personnel, vous allez réussir à suivre ?

M. BERNARDINO – Non. Nous avons fait un choix sur le plan de relance.

M. VALLÉE – Où le service du patrimoine n'intervient pas ?

M. GREFFE – Pour tout ce qui est technique, logistique ?

M. VALLÉE – Oui, l'ensemble.

M. GREFFE – Pour le suivi des opérations ou ensuite, une fois que nous sommes en activité ?

M. VALLÉE – Non, les deux, vous avez raison. Après, il y aura toute la logistique, l'entretien de ces nouveaux mètres carrés. Ce n'était pas ma première question. Pour le suivi des chantiers, les conducteurs de travaux, l'UPEC va-t-elle assurer la maîtrise d'ouvrage ou bien tout sera-t-il externalisé ?

M. GREFFE – La maîtrise d'ouvrage, c'est l'UPEC. Nous ne faisons pas appel à un tiers. Le système de conducteurs d'opération. Nous avons en interne des ingénieurs ou architectes. Nous savons très bien que nous avons du mal – ce n'est pas seulement à l'UPEC, c'est assez national dans le monde universitaire – à recruter. En Île-de-France, c'est assez tendu et, en plus, je pense que nous avons un peu de concurrence avec les travaux du Grand Paris et autres. Cela veut dire que nous allons avoir un mixte de conducteurs d'opération externalisés et de conducteurs d'opérations au sein du Pôle

maîtrise d'ouvrage. C'est-à-dire que nous aurons – chose que nous faisons habituellement – nos conducteurs d'opération qui vont encadrer un conducteur d'opération privé, du coup, qui pourra faire un certain nombre de tâches. C'est un équilibre internalisation/externalisation de la conduite d'opérations, pas de la maîtrise d'ouvrage, qui reste bien UPEC. C'est important. Après, c'est toujours cet équilibre. Dans la maîtrise d'œuvre, nous décidons nous-mêmes de certains projets, nous les concevons nous-mêmes par les architectes présents au sein de la Direction du patrimoine, ou, dès que les projets sont grands, nous faisons appel à des maîtres d'œuvre. C'est un peu l'idée. C'est ainsi que nous allons pouvoir mener les chantiers, parce que, effectivement, pendant quelques années, nous allons avoir beaucoup de travaux en même temps. Cela nous permettra d'absorber ces travaux. Dans la suite, nous allons étendre nos contrats de maintenance, de logique et évidemment réunir et travailler avec les équipes sur place. Après, nous verrons, en matière de moyens humains ponctuels supplémentaires qu'il faudra ou pas.

M. BERNARDINO – Jacques.

M. MOSCOVICI – Pour le bâtiment P, tu viens de nous dire en fait que le CPER, finalement, n'est pas encore acté. Des décisions seront prises en décembre. Les informations qui avaient été remontées étaient assez défaitistes, ou pessimistes, par rapport au bâtiment P. Je reprends donc espoir, par rapport à ce que tu as dit aujourd'hui, que les travaux du bâtiment P pourront être effectués dans les cinq à dix ans. Mais il faut bien voir, pour les administrateurs, que *via* aile P1-M3, c'est juste une aile d'un étage de tout le bâtiment P. Il va falloir au moins six à huit mois de travaux rien que pour un étage d'une aile du bâtiment P. Il y a quatre ailes, quatre étages à chaque fois : vous pouvez imaginer le temps...

M. BERNARDINO – Il s'agit juste de l'aménagement, et c'est sans compter le temps du désamiantage.

M. MOSCOVICI – Le désamiantage a été fait voilà deux ans. Donc vous imaginez pour tout le bâtiment P. D'où la nécessité, vraiment, de rentrer dans le cadre d'un CPER, parce que si c'est sur ressources propres de l'université – je remercie l'université de mettre des ressources propres, et notamment d'avoir affecté les sous de la vente de Saint-Maur pour au moins la première tranche des travaux –, ce sera vingt ou trente ans. En tout cas, j'espère que je le verrai.

M. LE PRÉSIDENT – Je peux dire en tout cas que ce dossier aurait dû être pris en charge il y a plus de dix ans. Compte tenu de l'importance de la problématique scientifique dans une université, j'ai été extrêmement étonné que ce dossier n'ait pas été prioritaire.

M. MOSCOVICI – Ma deuxième question est un peu en dehors de ce dossier, mais comme nous avons le Directeur du Patrimoine qui était présent devant nous... Sur le campus centre, a été installé, et même fabriqué, un bâtiment « modulaire », financé dans le cadre des travaux du Grand Paris pour construire (*inaudible 5-22 :09*) devant le bâtiment de l'IUT. Il nous avait été dit que ce bâtiment serait mutualisé sur l'ensemble des composantes du Campus France, à l'exception du premier étage, réservé justement à l'IUT puisqu'il fallait libérer des locaux du bâtiment L pour qu'ils puissent utiliser les modulaires le temps des travaux. La fac de sciences s'était déjà, bien sûr, positionnée – vous connaissez le manque de locaux que nous avons à la fac de sciences. Nous nous étions positionnés l'année dernière déjà pour utiliser les salles du rez-de-chaussée, mutualisées avec les autres composantes. J'avais même visité moi-même les locaux avec le Patrimoine. Or, manifestement, depuis la rentrée, il ne nous est plus du tout possible de demander la réservation de salles. Elles sont systématiquement dites « pleines » et il nous a été dit d'aller demander à l'IUT si nous pouvions réserver des salles.

Je voudrais donc avoir une explication.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas le rôle du CA.

M. MOSCOVICI – Je sais, mais c'est beaucoup de composantes qui sont concernées.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pourrions en discuter.

M. BERNARDINO – Je propose que nous reportions cette discussion en Codir, qui paraît mieux adapté pour ce genre de discussions.

Mme HUMAIN-LAMOURE – Je confirme ce que vient de dire Jacques sur le modulaire. LLSH est aussi demandeur d'espace.

M. LE PRÉSIDENT – Pareil ! Nous en ferons une discussion spécifique.

M. BERNARDINO – Je confirme que vous n'avez pas changé le (*inaudible 5-23 :52*), Benoît.

M. VALLÉE – Si la gestion de ces salles est confiée au système informatique, cela pose problème.

M. BERNARDINO – Non, ce n'est pas le cas.

M. VALLÉE – Si, c'est le cas.

M. BERNARDINO – Non, c'est un peu différent. Nous sommes bien d'accord que ce bâtiment modulaire n'appartient pas à l'IUT et ne lui appartiendra pas.

M. GREFFE – Tout cela est lié aux travaux qui sont encore à réaliser dans l'IUT, suite aux travaux du Grand Paris. Tout cela sera réglé et l'IUT retrouvera ses locaux et ce sera effectivement bien géré par le Patrimoine, sous ADE et à disposition de tout le monde. Ce décalage dans le temps est préjudiciable et montre que toutes ces extensions et tous les projets, plans de relance et CPER sont vitaux pour l'université puisque, de toute façon, la situation est très tendue à Créteil.

M. VALLÉE – Avons-nous une idée du taux d'avancement des travaux ?

M. BERNARDINO – Sur les travaux de l'IUT, il y avait des salles de biologie à créer. Elles ont bien été créées, mais la remise des anciennes salles de biologie en salles TD n'a pas eu lieu. Cela va être réalisé à la Toussaint.

M. GREFFE – Ce sera achevé.

M. BERNARDINO – Ce sera achevé, donc l'IUT perdra l'intégralité de ses prérogatives sur le modulaire.

M. MOSCOVICI – Une communication aurait peut-être été utile.

M. BERNARDINO – C'est pourquoi je dis que cela relève plus du Codir que du CA.

M. VALLÉE – Une dernière intervention. Les travaux en biologie de l'IUT ont été financés par le Grand Paris : travaux d'aménagement et de (*inaudible 5-25 :36*) ?

M. GREFFE – Ce qui avait été négocié avec le Grand Paris, c'était qu'il finançait les travaux. Pas tout ce qui était désamiantage et curage, car nous avons estimé que cela relevait du propriétaire, mais tout ce qui était aménagement des locaux, sans équipement, sauf l'équipement lié au bâti.

M. VALLÉE – Par qui le réaménagement des équipements a-t-il été pris en charge ?

M. GREFFE – Tout ce qui est achat des équipements, c'est l'IUT qui est en charge, mais tout ce qui est paillasse, sorbonne, c'est ce que nous incluons traditionnellement dans les opérations de travaux.

M. BERNARDINO – Est-ce bien à cela que tu pensais ?

M. VALLÉE – Paillasse, sorbonne et, effectivement...

M. LE PRÉSIDENT – En tout cas, la discussion avec le Grand Paris a été costaute. Il a quasiment fallu dire qu'il n'était pas question qu'ils interviennent tant que (*inaudible 5-26 : 40*) n'avait pas signé (*inaudible*) du modulaire. Globalement, cela fait, de tête, une enveloppe de 2 millions.

M. GREFFE – Un million et demi.

M. LE PRÉSIDENT – Toujours est-il que cela sera libéré et opérationnel à la Toussaint, ce qui fait que le fameux bâtiment modulaire, qui doit avoir un partage classique, sera ouvert. Nous l'aborderons en Codir.

M. BERNARDINO – Mais nous disons tout de suite que c'est un bâtiment dont nous souhaitons qu'il serve aussi lors des futurs travaux d'autres bâtiments. Il ne s'agit donc pas de prendre ses aises et de s'imaginer que le bâtiment est acquis.

M. VALLÉE – C'est un bâtiment tampon.

M. BERNARDINO – Nous sommes d'accord.

M. GREFFE – D'ailleurs, nous avons conservé pour l'instant les fameux PF 900, ce bâtiment horrible sur la pelouse centrale. Nous ne le démolirons pas tout de suite parce que nous voyons bien que nous en avons besoin comme zone tampon lors de travaux. À terme – nous en avons parlé lors du Copil sur la dalle –, ce sera intéressant de retrouver cet espace, mais pas tout de suite.

M. BERNARDINO – Ou de reconstruire un nouveau bâtiment.

M. VALLÉE – Oui, mais cela fait 25 ans que nous disons que nous n'allons pas le démolir tout de suite.

M. GREFFE – Je crois que ce serait difficile aujourd'hui !

M. BERNARDINO – Une dernière question pour que nous puissions avancer. Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – J'ai une question qui peut attendre les questions diverses, mais M. GREFFE est là. C'est concernant un éventuel projet, pas du tout en cours, le projet d'Aubervilliers : (*inaudible 5-28 : 17*). En parlons-nous maintenant ?

M. GREFFE – Il fait partie des six projets du CPER 2021-2027.

Mme DE SUREMAIN – Ce n'est pas très clair qu'il soit dans les projets CPER.

M. BERNARDINO – Si, cela a été remonté dans les projets CPER.

M. LE PRÉSIDENT – Il est tout à fait dans les projets CPER. Par contre, un élément a tout freiné, c'est le fait qu'une forte mobilisation, au niveau de l'Inspé, a gelé les phasages. Nous avons pris le parti d'un phasage 2, pour se laisser du temps de discussion. Par conséquent, nous avons répondu à la (*inaudible 5-28 : 58*) du Grand Paris pour justement prendre position sur les espaces du fort d'Aubervilliers, mais avec un phasage qui n'était pas immédiat. Nous nous sommes laissé le temps pour rediscuter avec l'Inspé, du fait en particulier de l'arrivée du nouveau Directeur, qui s'est très fortement impliqué sur ce projet.

Mme DE SUREMAIN – Et à quand conduirait le phasage 2 ?

M. LE PRÉSIDENT – Le phasage 2, c'est 2022-2023, pour commencer à positionner les choses. Pour l'instant, nous attendons l'Inspé.

M. BERNARDINO – Et puis nous aurons les résultats CPER d'ici là.

M. LE PRÉSIDENT – Au-delà du CPER, il existe d'autres pistes.

M. GREFFE – Oui, Jacques.

M. MOSCOVICI – Très court. Le rectorat de Créteil va déménager dans un nouveau bâtiment qui est en construction ou en rénovation. *Quid* de l'ancien bâtiment qu'ils vont libérer ? L'UPEC pourrait-elle se positionner là-dessus ?

M. BERNARDINO – Je ne sais pas si tu as déjà été au rectorat. C'est un bâtiment qui nous coûterait aussi cher que d'en réaliser un neuf (*inaudible 6-0 :16*). C'est un tertiaire avec des bureaux qu'il faudrait transformer en ERP. Il faudrait mettre la structure à nu.

M. GREFFE – C'est très compliqué. Nous avons visité là il y a deux ans justement des immeubles de bureaux, à Créteil, mais, en fait, nous ne pouvons pas les transformer. Ce sont des travaux extrêmement lourds et ce n'est pas la même réglementation, c'est-à-dire qu'il faut percer les bâtiments en mettant des escaliers de secours dans tous les sens. Donc la transformation d'immeubles de bureaux en immeubles d'enseignement est quasiment impossible et aussi chère qu'une restructuration.

M. BERNARDINO – Vous imaginez que si le rectorat s'en va, c'est que le bâtiment n'est pas non plus dans le meilleur état.

M. LE PRÉSIDENT – Nous l'avons regardé.

M. GREFFE – Il est très vétuste. Je l'avais visité.

M. BERNARDINO – Mais nous avons posé la question il n'y a pas si longtemps que cela. Très bien. Je vous remercie, Raphaël.

M. GREFFE – Merci !

4 VIE INSTITUTIONNELLE

4.1. Présentation du rapport d'activité du Médiateur de l'Upec pour l'année 2020-2021

M. BERNARDINO – Nous avons la présentation du rapport d'activité. J'ai reçu un message du médiateur qui a un empêchement. Vraiment, il s'excuse. Je vous propose que nous reportions ce point de l'ordre du jour au prochain CA.

Ce point est reporté.

5 CONTRATS ET CONVENTIONS

5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BERNARDINO – Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, les contrats et conventions.

M. DEHAN – C'est le document qui vous est présenté habituellement. Je n'ai pas d'observation particulière par rapport à ce qui figure sur le tableau. Je laisse donc les administrateurs poser éventuellement les questions nécessaires. Il n'y a vraiment rien de spécial.

M. BERNARDINO – Le tableau est relativement léger.

M. DEHAN – Madame de SUREMAIN.

Mme DE SUREMAIN – J'ai une question, non pas sur ces contrats et conventions. Il s'agit de la question que j'ai déjà posée deux fois. Cela remonte aux contrats et conventions présentés en juin 2021. Il y a un accord de consortium avec l'université de Tours, le Cnam, Middlesex University, un institut d'Anvers et un institut finlandais.

M. LE PRÉSIDENT – C'était effectivement un projet européen de Bénédicte VARRAULT. C'était une promotion avec un projet européen. Je n'ai pas tout en tête, mais nous pourrons vous donner les éléments. Cela avait été présenté. C'est ce projet-là. Je ne comprenais pas, au départ, ce que c'était. C'est un projet autour, notamment, de l'équipe du LISA, et je n'ai plus tout en tête.

M. BERNARDINO – Mais la nature de la question portait sur le financement ?

Mme DE SUREMAIN – Non. Donc c'est porté par Bénédicte PICQUET-VARRAULT ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, c'est sur le projet en tant que tel. Il est porté par Bénédicte. Simon m'avait dit que c'était ce projet-là. Je ne le vois pas dans la salle, sinon il aurait pu répondre. C'est ce projet-là.

QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO – Questions diverses ? Écoutez, je vous souhaite une très bonne rentrée à tous. Je vous remercie.

La séance est levée à 12 heures 12.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

DSL26
RAC.....26

Univalo..... 9